

Alain Clerfeuille

Quand nos Mousquetaires s'y collent..!

Pour « se détendre entre amis », trois adjoints et un conseiller n'ont rien trouvé de mieux que de consacrer leurs jeudis matins, contre vents et marées, à œuvrer pour la commune en complétant les services techniques pour tous les travaux de gros œuvre. Conversion d'un local communal en abri-bus, réfection de l'accès-PMR de la mairie, aménagements de l'espace technique, avec, pour varier les plaisirs, l'abattage d'un arbre dans le cimetière ; nos « mousquetaires » ont déjà prouvé leur capacité à abattre du travail mais rien ne semble les arrêter... et la Commune ne peut que saluer ce travail bénévole, exemplaire et réalisé dans la joie et la bonne humeur !!!

➤ pages 4 - 7

SOMMAIRE

- Éditorial **P** 2
- LPO : Festival REG'ARTS NATURE **P** 3
- Quand nos mousquetaires s'y collent **P** 4-7
- Marché de Noël : une première réussie ! **P** 7
- NOUVEAU ! Marché local **P** 8-9
- Les actus du CDF **P** 10 - 13
- Brigitte part en retraite **P** 12
- Tennis : réouverture prochaine **P** 14
- Les actus de la Sauvegarde **P** 15
- Honorariat pour Guillemette Alquier **P** 16
- Conciliateur de justice **P** 16
- Annonces **P** 17
- Gazouillis Le geai des chênes **P** 18 - 19
- Compte-rendus des conseils municipaux **P** 20 - 32
- Vœux du conseil municipal **P** 26
- La photo de saison de Pauline **P** 32
- Jeux & Solutions **P** 33 -34
- À votre service **P** 35 - 36



LPO Festival Arts & Nature à Port-Mort

30 avril & 1^{er} mai ➤ page 3



Marché de Noël 2015 Une première à grand succès !

➤ page 7



NOUVEAU ! Marché LOCAL Tous les jeudis matins sur le parking de la Maison de village

➤ page 8 - 9

L'Édito par *Christian Lordi*

Nous nous retrouvons pour ce numéro de printemps. Durant les premiers mois de l'année nous avons dû plancher sur le budget de la commune pour 2016. Comme vous pourrez le voir dans ce journal, nous avons réussi à équilibrer ce budget sans augmenter les taux d'imposition et ce malgré la baisse de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'accroît d'année en année.

Cette baisse ne cesse de s'accroître d'un budget à l'autre :

- 5 780 € en 2014
- 11 595 € en 2015
- 14 040 € en 2016

Sur six ans, de 2010 à 2016, la DGF de la commune est passée de 113 308 € à 79 200 €, soit une baisse annuelle de 43 108 €.

Celle-ci représentait 22 % des recettes de fonctionnement en 2010, elle ne représente plus que 12 % des recettes en 2016.

Le bénévolat d'élus sur des travaux d'investissement nous permet de pallier ces baisses et nous ne pouvons que les remercier pour l'ouvrage accompli. Mais la quantité de travaux pouvant être réalisés en une année n'est pas expansive. Si cette baisse devait continuer au même rythme il faudra faire un choix entre augmentation des impôts ou réduction des services...

Pour remédier à cela nous essayons de trouver des recettes nouvelles et aussi de faire des économies de charges. Nous restaurons actuellement un logement et un appartement afin de les proposer à la location. Quant aux dépenses, entre autres, nous nous sommes mis en groupement de commande pour l'électricité, ce qui nous a permis une baisse substantielle. Nous limitons également les dépôts en déchetterie par le compostage et le mulching.

Pour 2017, nous étudions l'isolation thermique des écoles, celles-ci étant notre plus gros consommateur d'énergie.

Vous voyez que le travail ne manque pas, mais en attendant je vous souhaite bonne lecture et de bien profiter de cette nouvelle saison.

Chœur d'Annebault
sous la direction de *Lydie Crocetti*

en **CONCERT**

Dimanche 1er Mai
17 heures
Eglise de Port-Mort
Entrée libre

Chants Renaissance

et

Missa Choralis (extraits)
F. Liszt

Répertoire Debussy,
St Saëns,
Bortnianski...





Pierres
en **lumière**

Samedi 21 mai 2016
à PORT-MORT de 21 h à 1 h

Un événement nocturne unique en France,
pour découvrir le patrimoine de l'Eure

Gratuite et ouverte à tous, cette manifestation tend à montrer au grand public la richesse de notre patrimoine local grâce à une « mise en lumière » matérielle et symbolique des sites. Grâce aux éclairages électriques, ou lucioles pour les balades nocturnes, les visiteurs pourront contempler la beauté des édifices normands. C'est aussi l'occasion de se retrouver autour de petites animations conviviales. Cet événement culturel original, a pour objectif de faire prendre conscience aux habitants de cet héritage à conserver et surtout, à transmettre aux générations futures.

21 h Visite commentée de l'Église Saint-Pierre
21 h 30 Spectacle « l'Elfe Magique » sur le parvis
Marche vers le pied de la Butte de Châteauneuf
22 h 15 Spectacle « Magie nocturne » Danseuse de feu
Montée à la Vieille Tour illuminée
23 h Présentation Blanche de Castille à Port-Mort
Projection en plein air du film « Blanche de Castille à Issoudun »
Spectacle « La luciole »
Buvette et barbecue chamallow (payant)

Renseignements 06 01 77 11 84

www.eure-en-ligne.fr
www.fondation-patrimoine.org





FÊTE



SAINT-HUBERT

Dimanche 11 Septembre 2016
27 Port-Mort

Un événement à ne pas manquer!

DEUX ÉVÉNEMENTS NATURE À PORT-MORT à ne pas rater !
 Samedi 30 Avril & Dimanche 1^{er} Mai de 10 h à 18 h



UN FESTIVAL NATURE ET NORMANDIE IMPRESSIONNISTE

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Normandie organise dans notre village le FESTIVAL REG'ARTS NATURE axé sur le rapport des Arts et de la Nature.

Parce qu'on ne la voit plus, parce qu'elle nous paraît acquise, le regard des artistes nous fait reprendre conscience des beautés que la Nature dispose autour de nous.

Elle est fragile, elle est grandiose ! Source d'inspirations intellectuelles et insufflant l'air dans nos poumons, elle nous est indispensable !

La LPO Normandie a choisi d'animer notre commune afin d'être au plus près de ce pourquoi elle se bat : la préservation, la découverte de notre nature de proximité, la transmission d'une connaissance « naturelle ».

Souhaitant ancrer cet événement dans notre territoire régional, la LPO Normandie a obtenu le label « Normandie impressionniste 2016 », pour le projet photographique : « TRAITS pour TRAITS » et pour celui du concours photos selfies « Je suis TRAITS Nature » qui seront présentés pour la première fois lors de ce week-end.

Vous pouvez participer au concours et envoyer vos selfies en utilisant le formulaire en ligne sur le blog du Festival.

L'originalité du FESTIVAL REG'ARTS NATURE est d'avoir pour cœur une exposition artistique inspirée par la nature dans tout ce qu'elle englobe (animaux, plantes, etc.). Les artistes présents, pour la plupart originaires de notre région, réalisent des créations d'une très grande qualité. L'exposition vous fait admirer le travail du bois, celui de la terre, de la céramique, les transparences colorées du verre, les nombreux effets de la gravure, le dessin, l'aquarelle, le pastel, le travail du papier... Vous échangez avec les artistes et si vous avez le coup de foudre pour une de leurs créations, vous pouvez acquérir cette œuvre.

Mais ce n'est pas tout !

➤ Venez découvrir ou redécouvrir les chemins de Port-Mort en compagnie des bénévoles de la LPO !

- Jean-Louis et le club CPN La Catignolle vous emmènent pour une sortie nocturne et vous font mener l'enquête (de jour !) lors d'un rallye dans le village.
- La bibliothèque de Port-Mort vous propose une sélection d'ouvrages lus par Guillaume, Monique et Michel (LPO) sous les tipis de Miss & Cie.
- Guillemette guide les « petits scientifiques » dans la réalisation d'expériences ludiques et étonnantes !
- Paul, bouquiniste, vous propose toutes sortes d'ouvrages pour petits et grands, que l'on soit simple amoureux, jeune naturaliste ou passionné de nature !
- Participez à des ateliers de créations artistiques en utilisant les ressources de notre environnement.
- Assistez aux conférences et discussions qui sont autant de réflexions et d'échanges entre tous, visiteurs, artistes, intervenants divers, adhérents et bénévoles de l'association.

Réservez ce week-end pour venir nous rendre visite ! Le FESTIVAL REG'ARTS NATURE est résolument tourné vers la beauté présente dans toute biodiversité, vers le positif, le merveilleux, la nature et l'humain !

FESTIVAL REG'ARTS NATURE

30 avril et 1^{er} mai. 10 h - 18 h. Maison de village, maison des associations, extérieurs.

Invitation pour les portmortais, entrée 2 €, gratuit pour les moins de 18 ans.

Blog Festival (infos, détails, concours selfies): <http://regartsnaturenormandie.jimdo.com>

LPO Normandie :

Internet | <http://normandie.lpo.fr>

Téléphone | 02 35 03 08 26



AGIR pour la
 BIODIVERSITÉ
 NORMANDIE



Quand nos Mousquetaires

Depuis le début de leur mandat, trois adjoints et un conseiller dédient bénévolement leurs jeudis à des travaux de tout ordre afin d'éviter le recours à des prestataires de service et ainsi d'économiser les deniers communaux tout en soulageant les services techniques. Après la réouverture et aménagement de plusieurs sentes, il s'attèlent depuis plusieurs mois à des travaux communaux des plus divers !

↘ Abri bus GRANDE RUE



Le petit local attenant à la charetterie de la mairie a été reconverti en deux espaces : abri bus - mise en conformité PMR arrêt de car oblige - pour une moitié et annexe de l'espace technique pour l'autre.

Il a fallu pour cela démolir le mur extérieur, consolider les fondations, monter une cloison en parpaings ainsi qu'un faux plafond sur poutres au dessus de l'abri. La façade du faux plafond ainsi que le parement de la cloison ont été réalisés en utilisant les briques issues de la démolition.

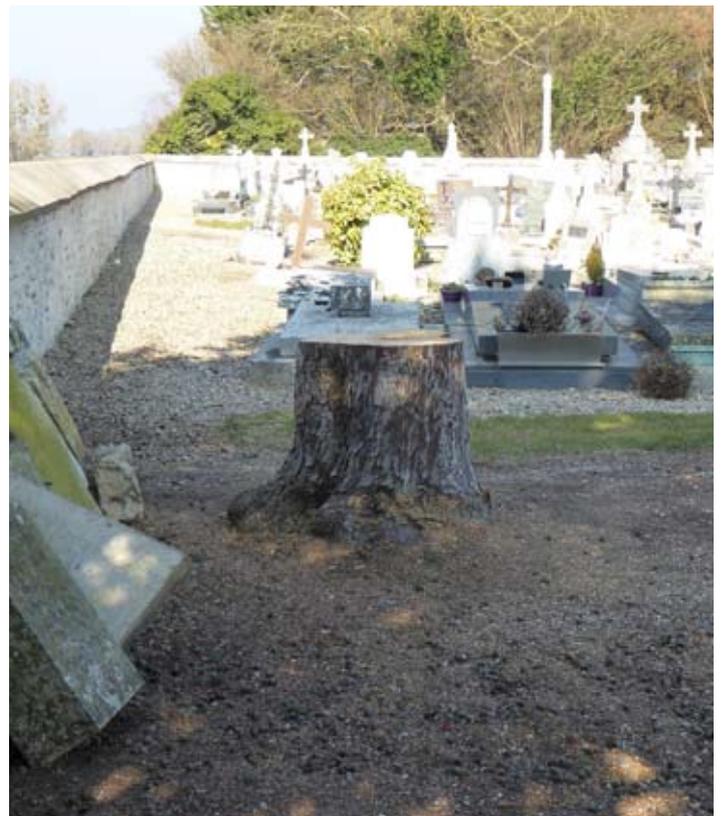
La portion de mur qui supportait les panneaux d'affichage officiel de la mairie a également été abattue.

Les parois ont ensuite été enduites et un éclairage basse consommation calé sur l'éclairage communal installé.



↘ Élagage CIMETIÈRE

Un conifère situé dans l'enceinte du cimetière et dont l'une des branches s'était cassée lors d'un coup de vent l'an passé sans heureusement causer de dégâts, a été abattu afin de prévenir un nouvel incident.



s'y collent.

■ ALAIN CLERFEUILLE

PHOTOS A. CLERFEUILLE - JEAN-LOUIS MANSOIS



↳ Compartiments de compostage

ESPACE TECHNIQUE

De façon à composter efficacement les déchets verts et à économiser sur les budgets déchetterie, gasoil et terreau, une station de compostage est en cours de construction. Une dalle d'environ 22 m² (8 x 2,5 m) a été coulée et 3 compartiments de 7,4 m³ matérialisés par des parois de 1,2 m de haut montées en parpaings.

La répartition sera la suivante :

- Déchets verts frais
- Déchets en cours de maturation
- Compost utilisable



↳ Réfection accès PMR

MAIRIE



La bordure de l'accès PMR côté cour était en piteux état et a été réhabilitée : tronçonnage de la partie "malade", coffrage, pose des nouvelles bordures et briques de parement et gravillonnage.



Portail, clôture, drainage

ESPACE TECHNIQUE



Afin de délimiter physiquement la portion de terrain strictement réservée à l'espace technique, un portail ainsi qu'une clôture grillagée ont été mis en place.

Pour pallier l'accumulation des eaux pluviales devant l'atelier un drainage a été creusé.



Clôture de terrain

ÉCOLE



Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien logement du directeur de l'école en vue de le louer et afin d'attribuer au futur locataire un terrain une partie de la cour de l'école a été clôturée.



« On lui avait pourtant dit de ne pas mettre la tête dans la bétonnière... »

Merci à...



Jean-Louis



François

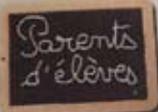


Alain



Gilles

Association des



De l'école de Port-Mort

Marché de Noël
Dimanche 13 décembre 2015
MAISON DE VILLAGE



Un marché de Noël à Port-Mort ?

Eh oui ! Merci à l'Association des Parents d'Élèves, à Anne Quénault - sa présidente - et à son mari pour cette belle initiative !

C'était une première et quelle réussite !

Le 13... décembre, près d'une vingtaine d'exposants étaient présents pour proposer toutes sortes de cadeaux artisanaux. La Maison de village n'a pas désempilé et les enfants présents étaient contents de se retrouver pour jouer et pour déguster une saucisse-frites et une crêpe !

Le Comité des Fêtes avait bénévolement prêté main forte à l'Association des Parents d'Élèves pour récupérer des fonds en tenant la buvette et la friterie. Anne tient aussi à remercier le conseil municipal sans qui cette manifestation n'aurait pu avoir lieu.

■ PASCALE LACHINE



NOUVEAU

depuis
le 7 Avril



MARCHÉ LOCAL

Parking de la Maison de village



et chez les commerçants du village



LE JEUDI MATIN
à partir de 7 h



Un MARCHÉ LOCAL à Port-Mort !

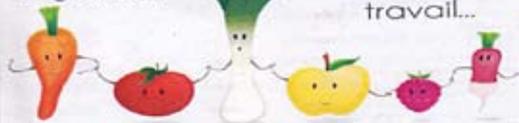
Malgré la période de vacances scolaires, la fermeture du café, une communication tardive et une première à l'affluence tenue, les participants sont revenus la semaine suivante avec le même enthousiasme et du renfort ! Bien leur en a valu car le bouche à oreille combiné à une météo des plus clémentes ont contribué à une fréquentation des plus encourageante !

- **L'Arbre aux Légumes, association de réinsertion**, avec sa production gaillonnaise bio présente des légumes de saison « ressemblants » à des légumes ! Jean-Marc et son équipe assurent un service « à l'ancienne ».
- **La Ferme du Londe d'Heuqueville** représentée par Stéphanie, propose des volailles prêtes à cuire élevées en plein air sans OGM ainsi que des petites terrines de pâtés des plus alléchantes...
- **Aux Bons Fromages** Gaëtan propose non seulement une sélection de fromages renversante pour l'amateur mais également beurre et crème fraîche au détail...un luxe de nos jours !
- Raymond « Mickey » nous propose un éventail de végétaux de saison prêts à planter...
- Jean-Claude partage sa passion pour le vin.
- Cathy propose ses foulards et autres accessoires de mode.
- Et, comme d'habitude, les poissons et crustacés de la poissonnerie d'ISA ont à tout coup la même fraîcheur que le sourire de la patronne !



TEXTE & PHOTOS | Alain Clerfeuille

Vous avez besoin de légumes ?



Ils ont besoin de travail...

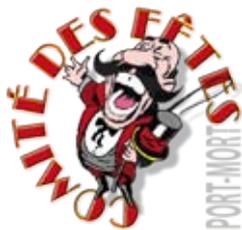
Des légumes Bio, locaux et de saison
CULTIVONS LA SOLIDARITÉ

02 32 51 28 34

arbreauxlegumes@wanadoo.fr

14, rue Verte 27600 GAILLON





Actus



par Patrick & Pascale Lachine
photos Pascale Lachine - Alain Clerfeuille - L'Impartial



➤ **Soirée 60 | 90**
Dimanche 21 novembre 2015
ANIMATION | Rodney Boquet
MAISON DE VILLAGE

Rodney Boquet a mis une ambiance de folie à la Maison du village le 21 novembre dernier lors de la « Choucroute party ». Quel succès ! Près de 140 personnes se sont régalingées d'une délicieuse choucroute et ont pu redécouvrir et danser sur les tubes des années 60 à 90 merveilleusement interprétés à la guitare et chantés par Rodney et les Pormortais présents.



➤ **Arbre de Noël**
Dimanche 6 décembre 2015
ANIMATION | Clément Leguidcoq
MAISON DE VILLAGE

Le Comité des Fêtes a offert, comme chaque année, un merveilleux spectacle de Noël aux Pormortais ! Qui n'a pas succombé aux tours de Magie de Clément ? Un spectacle qui a captivé petits et grands !

Les enfants ont été doublement gâtés car le magicien s'est ensuite transformé en sculpteur sur ballons ! Et pendant ce temps, une séance tatouage et maquillage a été offerte par l'APE. Après le goûter, ils sont repartis avec un ballon - épée ou un ballon - cygne dans une main, un gros sachet de chocolats dans l'autre et des étoiles plein les yeux !

La magie a été prolongée quelques jours après car les enfants ont reçu dans leur boîte aux lettres la photo prise avec le Père-Noël !



Théâtre | Les Pas Perdus

Samedi 27 février 2016

ANIMATION | Les Planches Vertes

MAISON DE VILLAGE

Pour la reprise des activités 2016, le comité des fêtes avait convié la compagnie des **Planches Vertes** pour une représentation de la **pièce de Denise Bonal « Les Pas Perdus »**. Pendant 1 h 30, les 120 spectateurs ont suivi dans la salle des pas perdus d'une gare parisienne, les voyageurs stressés, valises à la main, les yeux rivés sur le tableau d'affichage des trains, les femmes de ménages attendant les trains à nettoyer et les clochards qui passent le temps en observant. Certains partent, d'autres arrivent, se croisent ou se ratent. Les 8 acteurs ont enchaîné les scènes brèves et les changements de costumes rythmés régulièrement par des intermèdes joués au piano. La salle, après avoir longuement applaudi, a pu partager un moment convivial avec les acteurs autour d'un verre de cidre offert par le comité des fêtes.



Concert | Musique celtique

Samedi 26 mars 2016

ANIMATION | Trio An Las

MAISON DE VILLAGE

Les trois compères Gilles Jamault, Frédéric Dechiron et Thomas Couron ont rapidement chauffé l'ambiance grâce à une désinvolture des plus chaleureuse. Les connaisseurs de musique celtique ont envahi la piste de danse et fait une démonstration des subtilités des danses associées.

Le trio a également proposé une séance d'initiation à ces danses avec la complicité de leur sonoratrice...

En coulisses étaient servies crêpes sucrées « maison » et boissons, dont l'incontournable Guinness.



🗑️ le Mot de la présidente par Françoise Labigne

Quelques infos sur le CDF PM après l'assemblée générale du 5 février 2016.

- 2 nouvelles candidatures : **Odile Ancrenas**, qui épaulera Lucien Caillot dans la préparation de l'exposition annuelle de peintures, et **Mikhaël Léonard**.

- Le bureau 2015 dont voici la composition est reconduit.

Présidente : Françoise Labigne

Trésorière : Évelyne Lucet

Secrétaire : François Labigne

Membres : Odile Ancrenas, Lucien Caillot, Patrick Lachine, Mikhaël Léonard, Dominique Lefort, Michel Lucet, Marie-Jo Piorkowski.

↙ **En 2015, nous vous avons organisé 3 spectacles, 2 foires à tout, 2 soirées dansantes, le Noël des enfants et participé à la kermesse de l'école et au marché de Noël, ainsi qu'au Téléthon !**

Toutes ces animations remportent un franc succès.

Merci à l'équipe municipale, merci aux bénévoles qui nous aident ponctuellement mais régulièrement et merci à vous, Pormortais, qui fréquentez nos manifestations. **Sans vous, que deviendrait le Comité des fêtes ?**

↘ À VENIR...

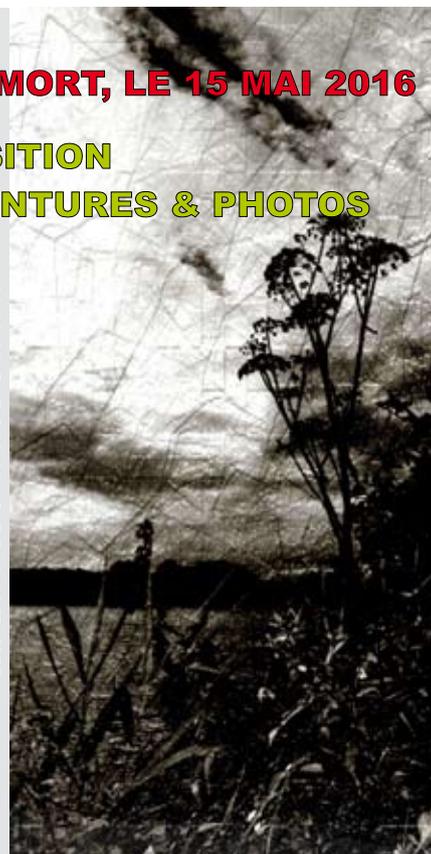
- **Dimanche 15 mai** | Foire à tout et exposition de peintures
- **Samedi 18 juin** | Fête du village, dîner spectacle avec « Queue de pie animation », animation DJ show cabaret
- **Dimanche 4 septembre** | Foire à tout
- **Samedi 19 novembre** | Soirée dansante + repas, animée par Rodney Bocquet (3^{ème} passage à Port-Mort)
- **Dimanche 4 décembre** | Noël des enfants
- **Dimanche 11 décembre** | Marché de Noël (association des parents d'élèves et comité des fêtes)
- Participation au Téléthon

Habitants de Port-Mort, nous vous attendons nombreux. Il y aura toujours une manifestation qui correspondra à vos goûts !

PORT MORT, LE 15 MAI 2016

**EXPOSITION
DE PEINTURES & PHOTOS**

**A CÔTÉ DE LA FOIRE À TOUT
MAISON POUR TOUS**



Le Comité des Fêtes organise sa

**11^{ème} EXPOSITION
DE PEINTURES & PHOTOS**

le dimanche 15 mai prochain

de 9 h 30 à 17 h 30, à la Maison pour tous.

Cette exposition est ouverte aux peintres et photographes amateurs de Port-Mort et des communes voisines et aura lieu en parallèle de la foire-à-tout qui se tiendra dans la cour de l'école.

Elle est dotée de trois prix : le prix du comité des fêtes, le prix de la municipalité et le prix des commerçants et artisans.

Le montant de l'inscription est de 18 €.

Renseignements et inscriptions :
02 32 52 09 61 ou 06 62 58 78 07

Restaurant scolaire **Quinze ans au service de nos Stroumpfs !**



Brigitte Weingartner, encadrée ici lors de son pot de départ organisé par la mairie par deux fidèles acolytes, Séverine à gauche et Édith à droite, a pris sa retraite en mars dernier après une quinzaine d'année de service dans l'encadrement du restaurant scolaire. C'est Estelle Blanchard, pormortaise également, qui a depuis repris le flambeau.

« C'est malheureusement souvent quand on part, que l'on s'aperçoit à quel point ses collègues tenaient à nous. Et vous me l'avez tellement témoigné avec tous vos messages de sympathie mais aussi vos cadeaux qui m'ont fait grand plaisir !

Bonne continuation à tous et qui sait, nos chemins se recroiseront bientôt. »

Brigitte

PORT-MORT

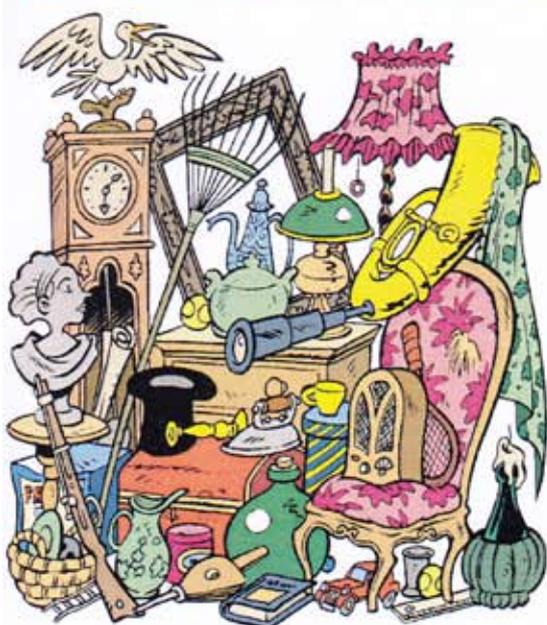
COUR DE L'ÉCOLE

Comité des Fêtes

DIMANCHE

15 MAI 2016

FOIRE A TOUT



3 € le mètre linéaire

Renseignements et inscription :

Permanences en mairie

Lundi 9 mai de 16 h à 19 h

Les samedis 7 et 14 mai de 9 h à 12 h

06 89 34 54 95

02 77 02 02 52

27940 Port-Mort CdF



BIENTÔT DE RETOUR

Le terrain de tennis communal de la rue de Falaise, fermé depuis 2012 va bientôt ré-ouvrir. Le court a été entièrement réagréé et rechlôturé. Grâce à une météo propice, le revêtement de surface a enfin pu être appliqué.

Son accès sera désormais géré par la mairie par le biais de cartes magnétiques qui permettront aux usagers d'accéder au court. Les cartes sont infalsifiables et remplaçables « à la volée » en cas de perte.

Le court sera accessible de 8 h à 22 h toute l'année et la réservation des créneaux horaires de jeu ne sera possible que via Internet pour les possesseurs d'une carte achetée en mairie. Les créneaux de réservation seront d'une heure entière soit par exemple de 9 h à 10 h. L'outil de réservation en ligne est en cours de développement en interne.



Comme à l'hôtel, la carte achetée en mairie vous permettra d'accéder au court en fonction de votre abonnement grâce au cylindre électromagnétique équipant le portillon.

Avant de vous saisir votre raquette, il vous faudra...

■ Acheter une carte en mairie...

Vos coordonnées et formule d'abonnement seront enregistrées sur une carte magnétique. Celle-ci sera disponible sous un délai d'une semaine à compter de la demande en mairie. En achetant la carte et en souscrivant un abonnement, vous accepterez les conditions d'utilisation du court établies par le conseil municipal.

Tarif de la carte (reconductible) : 10 € / personne

➤ Pour une famille (parents/enfants) chaque membre se verra attribuer une carte distincte pour ce tarif unique.

➤ En cas de perte ou de détérioration, la carte de remplacement coûtera le même tarif en tous cas.

■ et vous affranchir d'une cotisation selon 3 options, sachant que pour une famille, chaque membre devra payer une cotisation.

➤ **Invité** | carte valable une journée, achetable à l'avance

- 10 €, moyennant une caution de 50 € par chèque à l'ordre du Trésor Public.

➤ **Annuelle glissante** | ex. du 15/05/2016 au 14/05/2017 non proratisable

- Résidents à Port-Mort
 - . adulte : 50,00 €
 - . enfant - 15 ans : 25,00 €
- Non-résidents à Port-Mort
 - . tout âge : 80,00 €

➤ **Saison estivale** | 1^{er} juin > 31 août non proratisable

- Résidents à Port-Mort
 - . adulte : 40,00 €
 - . enfant - 15 ans : 20,00 €
- Non-résidents à Port-Mort
 - . tout âge : 60,00 €

➤ **Exemple famille pormortaise cotisation annuelle**

Mère + (1 enfant de + 15 ans) + (un enfant de - 15 ans)
Cotisation : (50 + 50 + 25) + 10 (carte) = 135 €

PETANQUE LOISIRS POUR TOUS

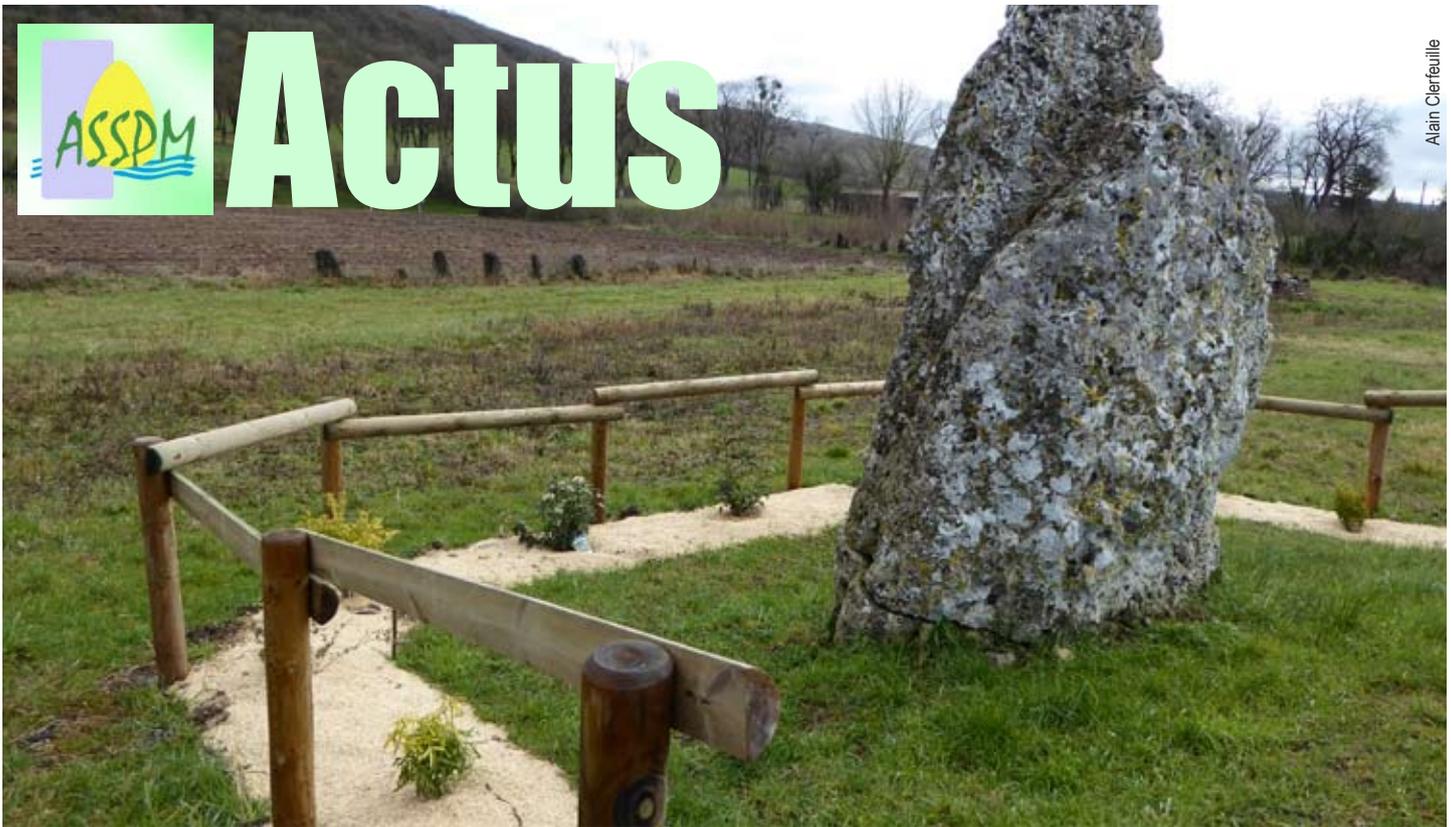
Tous les mardis à 19 h 45 à partir du 5 avril

Sur les terrains de la Maison de village



Actus

Alain Clerfeuille



2015 pour l'ASSPM a été encore une année très positive : taux de fréquentation à nos animations en hausse, quelques adhérents en plus, et l'aide spontanée de beaucoup de Pormortais.

➤ **Coté Patrimoine**, notre challenge 2015 est gagné : « le gravier de Gargentua » vous attend ! Lifting, clôture et plantations terminés ! Bravo à Michel, Serge et Alain il nous reste à arroser et à surveiller en 2016 une pancarte offerte et posée prochainement par la Mairie (dans le cadre du circuit du Patrimoine) vous dévoilera sa légende. Prenez le temps de faire une halte ! Nous nous efforcerons de l'entretenir pour le plaisir de tous - Nous rappelons que ce gravier est sur un terrain privé ; encore merci au propriétaire qui a accepté notre démarche.

➤ **Coté Environnement**, le nettoyage du village s'est avéré nécessaire et efficace grâce à tous les habitants venus nombreux en 2015 et début avril en 2016.

Puis en juin, grand succès avec la découverte des sentes pormortaises en association avec la mairie pour tous les Pormortais, puis la visite du château de la Roche Guyon.

En septembre 2015 l'inauguration de la Tour a attiré plus d'une centaine de personnes, 50 marcheurs le matin, puis 70 au Méchoui ,et quelques visiteurs l'après midi.

Pour 2016 nous espérons (avec l'accord de la mairie) pouvoir ouvrir au public au moins une fois dans l'année ce site merveilleux... sous réserve.

➤ **Une bonne participation à notre Assemblée Générale** (80% des adhérents présents ou représentés) plus quelques non adhérents que nous remercions et qui sont repartis avec une adhésion 2016) nous avons terminé l'année avec 47 familles adhérentes. Par contre le taux de fréquentation à l'exposition « Vers la Victoire, la France au Combat de 1942 à 1945 » organisée l'après midi par Alain Salles, correspondant défense du conseil municipal, a été très faible.

➤ **Notre association c'est : la sauvegarde du site de Port-Mort : environnement, patrimoine, qualité de vie.**

Nous nous efforçons malgré notre faible effectif au bureau d'être présents et réactifs :

- lors des enquêtes publiques permettant de nous exprimer : PLU - WH2 - NUFARM,
- aux réunions d'informations (PPRT-CSS),
- en communiquant au maximum avec la Mairie,
- en adhérant aux associations environnantes (ADEC extension des Carrières, Sauvegarde de St-Pierre-la-Garenne, Conservatoire Naturel de Haute Normandie),
- en restant vigilants et à l'écoute de tous.

➤ **Le bureau en 2016 :**

Présidente : Marie-Christine Baron.

Vice-président : Alain Vigouroux.

Trésorière : Nicole Vigouroux.

Membres : Serge Coupé, Michel Letellier, Mikhaël Léonard.

Nous remercions tous les adhérents et non adhérents, la mairie, les conseillers, le personnel communal, les commerçants qui d'une façon ou d'une autre ont participé à nos activités en 2015 et ont contribué à leurs réussites.

➤ **Nouveaux adhérents bienvenus !**

Cotisation annuelle « Famille » 15 €

Pour tout renseignement : asspm@free.fr - plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids dans nos démarches.

➤ **Notez déjà dans vos agendas**

- pour les adhérents et leurs invités : animation en mai, sortie d'automne fin octobre, participation au téléthon, et peut-être quelques surprises dans l'année...en fonction des possibilités.

Au plaisir de vous voir en 2016 !

■ MARIE-CHRISTINE BARON

Honorariat pour Guillemette Alquier

Suite à la demande unilatérale du conseil municipal, **M^{me} Guillemette Alquier, maire de notre commune de 1995 à 2014 a été nommée maire honoraire de Port-Mort par arrêté préfectoral le 30 novembre 2015.**

Un titre qui ne rapporte rien ni ouvre de droits mais qui représente une marque de reconnaissance pour des années de bons et loyaux services.

Parmi les points les plus notables de ses trois mandats, elle a mené à bien avec ses équipes, dont certains membres sont restés fidèles de bout en bout, les projets suivants tout en construisant le projet de communauté de communes des Andelys et de ses environs dont elle assure la présidence de 2003 à 2008 puis la vice-présidente de 2009 à 2014.

Durant ses mandats successifs, assistée par un fidèle noyau d'adjoints et conseillers, de nombreux chantiers d'importance ont été menés à bien.

Équipements communaux

- Maison de village
- Aménagement de la mairie dans l'ancien presbytère
- Véranda du restaurant scolaire
- Parking de la Maison de village
- City stade (terrain multisports)
- Maison pour tous

Lignes électriques & téléphoniques, voirie

- Enfouissement des réseaux rue de Pressagny et rue Delamotte
- Réfection voirie rue de Pressagny et rue de Châteauneuf

Commerces

- La création de la nouvelle boulangerie a été favorisée par la mise à disposition par la commune d'un terrain à bâtir.
- La création de la nouvelle boucherie a été rendue possible, car la commune a mis disposition de la CCAE des bâtiments. Guillemette, alors présidente de la CCAE, a recherché des fonds « FISAC » qui ont permis l'aménagement de ces bâtiments ; les plans et le suivi de chantier ont été assurés bénévolement, pour des raisons budgétaires, par son adjoint aux travaux de l'époque Christian Lordi.

Lors de son premier mandat comme Maire, Guillemette fut aussi à l'initiative de la mise en place d'un centre de loisirs géré à ses débuts par la commune.

Et nous la remercions aussi pour tout ce qui ne se voit pas et qui a entretenu et développé la notion du « bien vivre ensemble ».

■ ALAIN CLERFEUILLE



M^{me} Alquier lors de l'inauguration de la nouvelle mairie aménagée dans l'ancien presbytère en mai 2004.

A.Clerfeuille



Conciliateur de Justice

Régler un litige entre deux parties à l'amiable, c'est gratuitement possible en passant par un conciliateur de justice.

La mission du conciliateur de justice est de rechercher des solutions amiables dans les cas de litiges suivants :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux.

Il ne peut intervenir pour des cas de litiges :

- d'état civil,
- de droit du travail,
- de conflits avec l'administration (il faut s'adresser au Défenseur des droits).

Le conciliateur de justice est habilité à rédiger des protocoles d'accord qui peuvent être, avec l'accord des parties, soumis au tribunal pour homologation.

Les conciliateurs de justice sont des bénévoles. Ils ne sont rémunérés, ni par les parties ni par le ministère de la Justice. Ils sont nommés par le premier président de la cour d'appel.

Jack Bernard, ancien expert-comptable, a ainsi été nommé aux Andelys et reçoit **sur rendez-vous** :

- Le deuxième mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h
- Maison de la Famille et des Solidarités, rue des oiseaux, aux Andelys.

Tél : 02 32 54 75 63 | Courriel : accueil.annexe@ville-andelys.fr

La commune de Port-Mort a adhéré à au moins l'un des services en ligne proposés par la Direction de l'information légale et administrative (DILA) afin de simplifier les démarches administratives des usagers (Demande d'inscription sur les listes électorales [ILE], Recensement citoyen obligatoire [RCO], Déclaration de changement de coordonnées [JCC], Demandes d'actes d'état civil [AEC]). Ces démarches rencontrent un réel succès à l'image de AEC et JCC qui recensent chacune plus d'un million de dossiers transmis au cours de l'année 2015.

La DILA a engagé en 2015 un vaste chantier de refonte de son système d'information afin de proposer aux usagers des services plus simples et personnalisés, répondant aux nouveaux usages d'aujourd'hui.

Ainsi, **depuis le mardi 8 mars 2016**, l'ensemble des démarches en ligne auparavant proposé sur mon.service-public.fr (MSP) est accessible sur service-public.fr (SP), le site officiel de l'administration française. Le parcours de l'utilisateur se fait ainsi sur un seul site, de la recherche d'une information administrative jusqu'à la réalisation et au suivi de sa démarche. Les usagers ont désormais la possibilité d'ouvrir un compte personnel SP pour suivre leurs démarches en ligne, gérer leurs documents administratifs et échanger avec les administrations.

Un espace unique

pour s'informer, réaliser et suivre sa démarche administrative



Réaliser sa démarche devient plus simple, plus rapide sur le nouveau service-public.fr



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

SI SERVICES à LA PERSONNE NOUVEAU

BENOIST QUÉNAULT

- Remise en état des jardins
- Entretien suivi (contrat annuel)
- Toutes tailles de végétaux
- Tonte, débroussaillage
- Engazonnement par semis ou placage
- Plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces, etc.
- Étude et pose de système d'arrosage automatique
 - Réalisation de terrasses en bois
 - Maçonnerie paysagère
- Confection de tous types de jardins : Japonais, à la Française, etc.

06 75 51 48 64
ben.que@hotmail.fr

16, rue de Bourgoult 27940 PORT-MORT
SIRET 525 299 889 00028



Vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt si vous engagez des dépenses au titre des services à la personne qui vous sont rendus à votre résidence principale ou secondaire située en France, que vous en soyez propriétaire ou non.

Vous pouvez également y prétendre si vous avez engagé les dépenses à la résidence de l'un de vos ascendants remplissant les conditions pour bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). L'avantage fiscal est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle.

Plus d'infos sur <http://www.impots.gouv.fr/>

NOUVEAU

ENTREPRISE DE NETTOYAGE

UN SERVICE PERSONNALISÉ ADAPTÉ À VOS BESOINS



- Nettoyage résidences, bureaux, commerces, collectivités
- Vitres, moquettes et sols
- Remise en état après travaux

06 80 50 82 10
conticarmen@sfr.fr

www.nettoyage-conti-27.fr



CARMEN CONTI
8, rue de Seine 27940 PORT-MORT
SIRET 344 064 613 00047



© Hugues Caryn

Le geai des chênes

Promenons nous dans les bois... oui, mais difficile de passer incognito, car dès que l'on pénètre dans la forêt un cri rauque retentit pour prévenir de notre présence la gente ailée. C'est le turbulent geai des chênes qui fait son boulot de sentinelle ! Découvrons plus avant ce bel oiseau, plus facile à entendre qu'à voir !

Plumage : Comment se faire remarquer quand on est le plus petit représentant de la famille des corbeaux en Europe - 35 cm de long quand même ! - ? Mais, en arborant des couleurs vives bien sûr ! Ailes bleues striées de noir et blanc, dos brun rose et pas beige rosé comme la poitrine (nuance !), croupion blanc et queue noire, et pour couronner le tout, huppe sur la tête. Le bec est court, fort et bien droit. Madame fait tout comme Monsieur, jusqu'à arborer de belles moustaches noires !

Nidification : En mars les geais célibataires organisent de bruyantes « garden parties » dans les buissons pour trouver l'âme sœur et... s'unir pour la vie. La parade amoureuse a lieu dans les arbres et Monsieur n'a de cesse de gonfler ses plumes et montrer le bleu de ses ailes à sa belle. Il lui offre la becquée en régurgitant quelque nourriture ou, pour les fans d'hygiène ou les avarés au choix, en faisant semblant. Monsieur va ainsi beaucoup s'occuper de sa belle et choisir l'emplacement du nid qu'ils construiront ensemble avec des brindilles. Madame y pondra de 4 à 6 œufs verdâtres piquetés de rouille. Monsieur est galant et nourrit Madame pendant la couvaison ! Les oisillons sont très voraces : ils passent de 6,5 g à la naissance à 118 g en 15 jours ! Je ne vous dis pas l'état de fatigue des parents lorsque les bébés s'envolent ! Du coup les geais sont partisans de la couvée annuelle unique.

Nourriture : C'est un astucieux et habile opportuniste. Il va chercher avec son bec dans les anfractuosités de l'écorce la chenille tordeuse du chêne. Fallait pas toucher à son chêne, na ! Pour tuer une guêpe, il la saisit avec son bec et frotte l'abdomen de l'insecte contre une branche jusqu'à arracher son dard. Pas folle la guêpe, euh non, le geai ! Il sait aussi décorquer les galles pour extraire les larves qui s'y trouvent. Il peut

aussi manger araignées, limaces, fruits, céréales, escargots, châtaignes (sans la bogue !), glands et faines* surtout, souris et oisillons à l'occasion.

Comportement : Si son plumage est contrasté, son caractère ne l'est pas moins. C'est un doux attentionné, timide qui peut devenir effronté et se faire remarquer par son tapage ! Toujours aux aguets, il donne l'alerte dès l'apparition d'un intrus et de nombreuses espèces ont appris à se dissimuler en l'entendant.

À l'automne, prévoyant, il enfouit des glands ou des faines pour se constituer un garde-manger pour l'hiver. Mais attention, il ne choisit que les glands sains, pas question d'en cacher un habité par un asticot qui pourrait « casser la graine » tranquillement dans son garde-manger ! Grâce à son jabot, il transporte jusqu'à quatre glands bien choisis et va les cacher sous des racines ou de la mousse, sans se faire remarquer, car des copains le surveillent souvent pour lui chiper sa nourriture une fois parti ! « Ils utilisent différentes tactiques pour dissimuler et pour chaparder, il s'agirait ici de stratégies cognitives, plutôt que de règles apprises ou innées » explique le professeur Clayton qui a étudié le comportement social des geais.

Pour retrouver sa cachette, le geai se sert de points de repères et va même jusqu'à édifier des petits tas de cailloux. Les scientifiques A. Fourrier et B. Chauvin ont soumis des geais à des tests rigoureux, basés sur la reconnaissance et la mémorisation de combinaisons de figures (carrés porteurs de dessins dont on a fait varier l'orientation, la couleur, la surface et le motif). L'oiseau est capable de compléter des séries en conservant la continuité logique de celles-ci ! Mais, les enfants, il ne faut quand même pas compter sur lui pour résoudre

dre les problèmes de géométrie ! Et s'il lui arrive de ne pas retrouver sa cache, un petit chêne naîtra, pour le bonheur des descendants du geai et de la forêt

Il sait aussi jeter sciemment des cailloux dans un tube partiellement rempli d'eau pour en faire monter le niveau trop bas pour la boire. Malin le « zoziau » vous ne trouvez pas ?

Vol : Au sol, le geai saute prestement dans les branches. Grâce à ses ailes, très arrondies, il slalome dans la végétation en vrai sportif. Mais, à découvert, son vol est lourd et irrégulier les oiseaux de proie en profitent bien souvent.

Chant : Il faut qu'il fasse du bruit ! On dit qu'il **cacarde** qu'il **cajole**, **frigulote**, ou plus simplement **jase**. Le geai lance des cris perçants et rauques comme « skrièèèè » (vous voyez ce que je veux dire) ! à l'arrivée d'un intrus dans la forêt. Le système de surveillance est au point car les sons varient selon

la cause de l'alerte ! Quand il ne glousse pas, il adore siffler ou imiter les cris des autres oiseaux ou le chat et même le cheval !

Le **geai des chênes** n'a pas volé son nom, il favorise réellement cet arbre en disséminant intelligemment ses graines et en mangeant les chenilles qui attaquent son feuillage. L'arbre le lui rend bien en le nourrissant. Une belle association naturelle.

■ G.A.

* Faine : fruit comestible du hêtre.

Sources : <http://www.epochtimes.fr/>

<http://www.larousse.fr/encyclopedie/vie-sauvage/>

<https://www.youtube.com/watch?v=bRMxNPH5HQs>



© <http://www.sologne-avenir.com> - MDS2011

© <http://l'attouche.e-monsi.fr>



Référentiel Régional Pédologique

Dans le cadre du programme national d' « Inventaire, Gestion et Conservation des Sols » mené par l'Institut National pour la Recherche Agronomique (INRA), le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie (CenHN) réalise le Référentiel Régional Pédologique de Haute-Normandie, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Ministère de l'Agriculture.

Ce programme propose de constituer et de diffuser une connaissance parfaite des sols haut-normands qui puisse concourir utilement à la définition d'orientations politiques pour les territoires et leur développement durable. Il servira donc de référence notamment pour l'optimisation agronomique vis-à-vis des phénomènes de tassement et d'érosion, la lutte contre la contamination et la pollution par ruissellement ainsi que pour une aide à la décision quant à la gestion d'espaces naturels.

Dans ce cadre, une campagne de terrain comportant la réalisation de **sondages pédologiques non destructifs à la tarière manuelle** va être engagée prochainement sur le territoire de Port-Mort. Les sondages n'auront lieu que sur des terrains communaux, agricoles ou forestiers (pas d'interventions chez les particuliers).

En savoir plus : www.cren-haute-normandie.com





CONSEIL du 22.03.2016

Mairie 20 h 30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à C.LORDI), François LEHALLEUR (pouvoir donné à J-L.MANSOIS).

Secrétaire : Gérard MOREAU

1. Désignation du secrétaire de séance
M. Gérard Moreau est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de conseil en date du 23 février 2016
Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. BUDGET PRINCIPAL | Compte administratif 2015
Le maire donne lecture du compte administratif 2015 qui se présente comme ci-dessous.

4. BUDGET PRINCIPAL | Approbation du compte de gestion 2015
Les montants du compte de gestion* étant identiques à ceux du compte administratif*, le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité (*voir encart page 24).

5. Affectation des résultats
Le compte administratif laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 91 431,41 € (soit excédent reporté 2014 + excédent 2015) et la section investissement un déficit de 643,94 € (déficit fin 2015 auquel on ajoute le solde des restes à réaliser ; positif en raison des subventions à venir).

Compte administratif 2015 Section de fonctionnement Dépenses		Prévu (€)	Réalisé (€)
011	Charges à caractère général		
	Achat non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses)	72 200,00	70 656,81
	Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance)	50 450,00	43 332,94
	Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, télécom, annonces, études)	31 050,00	31 169,44
	Impôts et taxes	1 700,00	1 669,00
012	Charges de personnel	249 040,00	245 414,37
65	Autres charges de gestion courante		
	Participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges	53 993,00	52 023,50
	Subventions	11 940,00	7 530,00
	Indemnités	35 460,00	34 290,58
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	9 530,00	9 269,65
67	Charges exceptionnelles	41 935,83	
42	Opération d'ordre	21 280,00	21 279,21
22	Dépenses imprévues	1 000,00	
23	Virement à la section d'investissement	39 742,00	
Total (€)		619 320,83	516 635,50

Compte administratif 2015 Section de fonctionnement Recettes		Prévu (€)	Réalisé (€)
002	Excédent antérieur reporté	46 112,83	
014	Remboursement sur personnel communal	32 300,00	24 663,18
70	Produits des services (dont cantine)	32 140,00	32 084,78
72	Travaux en régie (opération d'ordre)	4 821,00	4 817,98
73	Impôts et taxes		
	Taxe sur les pylônes	6 438,00	5 901,50
	CCAE (compensation et solidarité)	39 939,00	39 939,00
	Contributions directes	276 365,00	276 165,50
	Taxes droit de mutation	21 400,00	0,00
	Fond de péréquation	8 000,00	13 348,00
	Fonds garantie	8 837,00	8 837,00
	Impôt spectacle		4,00
74	Dotations et participations		
	Dotation État	116 765,00	115 560,00
	Compensation exonération par l'État	4 457,00	4 457,00
	Attribution fond départemental T.P.	63,00	63,00
	Divers	2 600,00	16 745,43
75	Produits de gestion (location immobilière)	17 700,00	17 980,92
76	Produits financiers	0,00	3,01
77	Produits exceptionnels (dont indemnités de sinistre,,)	1 383,00	1 383,68
Total (€)		619 320,83	561 954,08

L'affectation des résultats s'effectue comme suit :

• Investissements	Dépenses au 001	38 833,94 €
	Recettes au 1068	643,94 €
• Fonctionnement	Recettes au 002	90 787,47 €

Approbation du compte administratif 2015

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Gilles Auloy, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

6. BUDGET PRINCIPAL

| Budget primitif 2016 (voir p. 20-21)

Le budget primitif dont la section fonctionnement s'équilibre à la somme de 636 703,47 € et section investissement à la somme de 429 615,99 € a été voté à l'unanimité.

Lors de l'établissement du budget ont été prises les délibérations suivantes :

7. Contributions directes | Vote des taux

Le conseil municipal, malgré la baisse des dotations d'État, décide de ne pas augmenter cette année les taux d'imposition. Il est précisé que le produit attendu augmente en raison de la réévaluation des bases, mais cette augmentation n'atteint pas pour autant le pourcentage qui était annoncé dans les circulaires. Les taux restent cependant fixés à :

• Taxe habitation	9,45 %
• Taxe foncier bâti	18,35 %
• Taxe foncier non bâti	40,33 %

8. Vote des subventions 2016

Centre Communal Action Sociale	2 000 €
Association des Loisirs (1)	1 400 €
Comité des fêtes	3 500 €
La Prévention Routière	80 €
Secours Catholique	400 €
Société de Chasse Port-Mort	300 €
Fête Saint Hubert (2)	1 210 €
Club C.P.N.	400 €
L'arbre aux légumes	100 €
C.F.A. Interconsulaire (4 apprentis)	120 €
BTP - C.F.A. (1 apprenti)	30 €
OPar-tage (1 apprenti)	30 €

(1) Le conseil municipal en vote le principe et attend le rapport moral et le rapport financier qui seront remis au mois de juin

(2) Montant correspondant au chèque remis par la Société de Chasse (excédent fête précédente), pour provision nouvelle manifestation.

Le conseil municipal précise qu'il ne peut pas financer les activités loisirs des enfants pormortais pour les activités extérieures à notre commune. En effet, cela est budgétairement incalculable et budgétairement impossible.



Compte administratif 2015 Section d'investissements Dépenses		Prévu (€)	Réalisé (€)
001	Solde d'exécution Investissement reporté	0,00	0,00
454	Travaux pour autrui	30 000.00	0.00
16	Remboursement d'emprunt	33 230.00	33 220.28
204	Renforcement électrique et effacement réseau	25 480.00	19 453.85
041	Opération d'ordre	5 198.64	4 817.98
2111	Achat de terrain	102 000.00	708.00
202	Frais d'étude (Plan Local d'Urbanisme)	8 698.23	4 501.25
2151	Caméras vidéo protection	24 286.00	24 285.60
213	Porte atelier et coffret électrique	7 550.00	6 578.16
2157	Terrain de tennis	30 300.00	26 405.28
151	Aménagement sécurité voirie	122 132.00	115 973.28
2313	Maison pour tous (solde)	830.00	134.98
2313	Travaux école	89 079.00	720.00
2131	Tapis escalier mairie		1 697.10
2188	Achat de matériel	11 900.00	7 869.96
	Matériel école, sono, lave-linge, logiciel, débroussailleuse...		
Total (€)		490 683.87	246 365.72

Compte administratif 2015 Section d'investissements Recettes		Prévu (€)	Réalisé (€)
	Excédent reporté	29 946,39	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	39 742,00	0,00
040	Opération d'ordre	23 067,87	22 546,44
1068	Excédent de fonctionnement	108 951,61	108 951,61
10222	Récupération de TVA – taxe aménagement	22 500,00	17 910,14
024	Vente terrain	60 000,00	0,00
1323	Subvention (élaboration PLU, caméras, voirie)	76 479,00	27 959,00
1641	Emprunt & cautionnement	100 000,00	0,00
454	Travaux pour autrui	30 000,00	218,20
Total (€)		490 683.87	177 585,39

9. BUDGET ANNEXE Site de Châteauneuf

| Compte administratif 2015

Le maire présente le compte administratif de l'année 2015, qui s'établit comme présenté en page 22.

La section investissement laisse apparaître un excédent de 86,77 € et la section de fonctionnement un excédent de 3 043,99 €.

10. BUDGET ANNEXE Site de Châteauneuf

| Approbation du compte de gestion 2015

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2015

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Gilles Auloy, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

11. BUDGET ANNEXE Site de Châteauneuf

| Affectation des résultats

L'affectation des résultats s'effectue comme suit :

• Investissements	Recettes au 001	86,77 €
• Fonctionnement	Recettes au 002	3 043,99 €

12. BUDGET ANNEXE Site de Châteauneuf

| Budget primitif 2016 (voir page 22)

Le budget primitif est approuvé par tous les conseillers.

13. Prise en charge mairie pour la fête de la Saint-Hubert

Pour accompagner l'organisation de la fête de la Saint-Hubert avec l'aide des associations de la commune, le maire propose au conseil municipal que la commune prenne en charge :

- Le compteur provisoire d'électricité
- La location d'un bloc sanitaire
- L'assurance des barnums
- La mise en page de la plaquette publicitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge de ces postes et autorise le maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires.

14. Ligne de trésorerie | Choix de la banque

Seule La Banque Postale, avec laquelle nous avons souscrit la ligne de trésorerie l'année précédente, a fourni une proposition. Le Crédit Agricole n'a pas répondu.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques de la ligne de

Budget primitif 2016 Section de fonctionnement Dépenses		détail (€)	Prévu (€)
011	Charges à caractère général		150 289,00
	Achat non stockables (eau électricité, alimentation, fournitures diverses)	70 900	
	Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance)	46 000	
	Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, télécom, annonces, études)	31 720	
	Impôts et taxes	1 669	
012	Charges de personnel		242 265,00
65	Charges de gestion courante		100 704,00
	Participation aux Syndicats, contingent incendie	57 884	
	Subventions au CCAS	2 000	
	Subventions associations	7 570	
	Indemnités	33 250	
66	Charges financières (intérêts des emprunts)		8 091,00
67	Charges exceptionnelles (réserves)		40 977,42
68	Amortissements		24 621,00
022	Dépenses imprévues		1 000,00
023	Virement à la section d'investissement		68 756,05
Total (€)			636 703,47

Budget primitif 2016 Section de fonctionnement Recettes		détail (€)	Prévu (€)
002	Excédent antérieur reporté		90 787,47
013	Remboursement sur rémunération personnel		2 300,00
70	Produits des services (cantine)		29 880,00
73	Impôts et taxes		358 197,00
	Contributions directes	276 773	
	Taxe sur les pylônes	5 900	
	Autres taxes (dont compensation & solidarité CCAE)	75 524	
74	Dotations et participations		130 859,00
	Dotation État	103 959	
	Compensation exonération par l'État	4 934	
	Aide emploi CUI	7 116	
	Autres participations	14 850	
75	Autres produits de gestion courante (locations)		23 800,00
77	Produit exceptionnel		880,00
Total (€)			636 703,47

trésorerie, le conseil municipal autorise M. Lordi ou M. Auloy à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à cette ligne de trésorerie ci-dessus décrite et à intervenir avec La Banque Postale.

Ils sont habilités à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à leur initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoivent tous pouvoirs à cet effet.

15. Convention d'occupation | Voies Navigables de France

VNF nous a fait parvenir une proposition de convention pour l'usage temporaire des terrains situés en bord de Seine entre la rue du barrage et la rue hagerite.

M. Lordi précise qu'il avait demandé des précisions sur cette convention quant au chemin qui est emprunté par Hydrowatt (chemin privé VNF formant parcelles cadastrales) afin de vérifier qu'il n'y ait pas de superposition de responsabilité et d'entretien, d'autant plus que le plan annoncé à la convention n'est pas joint. Il propose donc de signer cette convention en apportant cette modification.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de ladite convention autorise le maire à la signer.

16. Convention avec la CCAE | Mise à disposition de trois barnums

Pour la fête de la Saint-Hubert, la commune emprunte gratuitement trois barnums à la Communauté de Communes des Andelys. Le conseil municipal prend connaissance de la convention à passer avec la CCAE et charge le maire de signer ladite convention.

17. Convention avec la CCAE | Temps périscolaires et remboursement des frais pour le Centre de Loisirs sans Hébergement

Le conseil municipal prend connaissance de la convention concernant le reversement des fonds de soutien reçu par la commune dans le cadre des temps périscolaires. Cette activité étant assurée par la Communauté de Communes des Andelys, le conseil municipal accepte le principe du reversement des fonds et charge le maire ou l'adjointe déléguée aux affaires scolaires de signer ladite convention.

■ Centre de Loisirs

La convention en notre possession et la délibération faisait état des frais de mise à disposition des locaux du le centre de loisirs pour la Communauté de Communes des Andelys, pour l'année 2015.

Le conseil municipal prend connaissance de la convention qui englobe les années 2015 et 2016 et propose notamment :

- le remboursement à prix coutant des repas servis, au cours des mercredis scolarisés, aux enfants extérieurs à Port-Mort et aux animateurs ;
- la fixation d'un forfait journalier de 22 € par jour pour les fluides de la cantine et les produits d'entretien de l'ensemble des locaux.

Il accepte les termes de ladite convention qui a été passée entre la commune et la CCAE.

■ Garderie périscolaire

Concernant la mise à disposition de locaux pour la garderie périscolaire assurée par la CCAE, le conseil municipal prend connaissance de la convention qui est signée pour les années 2015-2016 et 2016-2017 et en accepte le principe.



Budget primitif 2016 Section d'investissements Dépenses		Prévu (€)
001	Déficit d'investissement reporté	38 833,94
1641	Remboursement des emprunts	28 707,05
20415	SIEGE (renforcement électrique & effacement réseau)	45 418,00
20	Matériel école	3 400,00
	Aménagement voirie	17 636,00
2313	Achat de terrain	106 400,00
2111	Terrain de tennis	6 094,00
	Travaux école	90 579,00
	Caméras vidéo protection	4 248,00
	Réhabilitation logement	27 800,00
2188	Aménagement appartement	13 000,00
2313	Achat de matériel (détails...)	8 600,00
2188	Travaux de bâtiments	8 900,00
2313	Travaux pour autrui	30 000,00
Total (€)		429 615,99

Budget primitif 2016 Section d'investissements Recettes		Prévu (€)
001	Excédent antérieur reporté	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	68 756,05
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	643,94
10222	Remboursement de TVA	31 800,00
10223	Taxe Locale d'Equipement	5 000,00
	Don	1 600,00
040	Opération d'ordre	24 621,00
13	Subventions PLU - travaux école - sécurité voirie - caméras	54 195,00
1641	Emprunt	113 000,00
024	Vente terrain	100 000,00
45	Travaux pour autrui	30 000,00
Total (€)		429 615,99

18. Gestion du terrain de tennis

| Règlement

Le marquage au sol du terrain doit avoir lieu ces jours-ci et il est prévu l'ouverture prochaine du cours pour le mois de mai.

M. Tréglos présente le projet de règlement de son utilisation et les modalités matérielles et financières d'accès du terrain de tennis. Quelques modifications sont apportées.

L'accès se fera par l'achat d'une carte électronique : coût de la carte : 10 € par famille (parents/enfants) ou par personne individuelle.

Pour les invités une carte de 10 € qui devra être rendue après utilisation et une caution de 50 €.

Les cotisations sont les suivantes :

■ **Annuelles glissant** : (ex 15/05/2016 au 14/05/2017) non proratisable

- Résidents à Port-Mort adulte : 50,00 €
- Résidents à Port-Mort enfant de moins de 15 ans : 25,00 €
- Non-résidents à Port-Mort quel que soit l'âge : 80,00 €

■ **Saison estivale, du premier juin au 31 août non proratisable** :

- Résidents à Port-Mort adulte : 40,00 €.
- Résidents à Port-Mort enfant de moins de 15 ans : 20,00 €.
- Non résidents à Port-Mort : 60,00 €.

Pour les gîtes de Port-Mort on vendra 2 cartes annuelles à 10 € chacune et on fera gratuites les cotisations.

La réservation du court de tennis se fera via le site Internet de la commune. Les cartes permettant son accès seront à acheter en mairie aux heures d'ouverture.

Pour ce dernier point, il convient de créer une régie de recettes.

19. Création d'une régie de recette pour gestion du terrain de tennis

Le conseil municipal décide d'instituer une régie de recettes pour encaisser les cotisations et achat des cartes d'accès pour le terrain de tennis. Celle-ci fonctionnera toute l'année. Le recouvrement des recettes se fera, soit par chèque bancaire, soit en espèce. Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 1 500 €. Le régisseur sera tenu de verser en trésorerie le montant de l'encaisse dès que celui-ci sera atteint, ou sinon une fois par mois.

Il n'est pas prévu de verser des indemnités de responsabilité au régisseur.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte la création de cette régie selon les modalités évoquées ci-dessus.

20. Achat d'une bande de terrain

| Rue Pointe Mulle

Le conseil municipal, dans sa séance en date du 16 juin dernier, a demandé à ce que la commune puisse acquérir une bande d'environ deux mètres de large, le long d'un terrain en vente rue Pointe Mulle, en raison de l'étroitesse de la chaussée.

Le conseil municipal donne son accord

pour que la commune achète la bande de terrain (cadastrée section AI 340) nécessaire à l'emprise publique au prix de 1 972 € et charge le maire ou un de ses adjoints de signer tout document relatif à cette acquisition.

21. Projet d'investissement rentrant dans la dotation budgétaire supplémentaire de la loi de finances 2016

Le préfet a annoncé que la loi de finances 2016 prévoit une dotation supplémentaire de 45 Millions d'euros pour la région Normandie. Les travaux concernés sont de l'ordre des économies d'énergie, de la production d'énergie ou des mises aux normes P.M.R. des bâtiments publics. Il est possible de présenter éventuellement un dossier de financement.

• Concernant les mises aux normes P.M.R., des travaux ont déjà été réalisés sur la commune et d'autres sont prévus à notre école primaire et déjà subventionnés.

• Concernant la production d'énergie (ex : les panneaux photovoltaïques), ceux-ci sont subventionnables à 80 %, mais dans ce cas, la commune ne touche les recettes qu'à concurrence de ses 20 % financés.

Le conseil municipal, opterait plus pour des travaux dans le cadre des économies d'énergie, notamment pour l'isolation par l'extérieur de l'école primaire et le remplacement des baies vitrées et l'amélioration de l'isolation de l'école maternelle. La commission des travaux travaillera sur ce projet et le conseil municipal autorise :

- le maire ou un adjoint à prendre un bureau d'études et à signer tout document y afférant,
- le dépôt de candidature,
- le dépôt d'une demande de subvention accompagnée d'un dossier de présentation en préfecture.

22. Avenant Groupama

| Responsabilité civile

Le contrat responsabilité civile est indexé sur la masse salariale. En 2015, celle-ci a augmenté en raison des maintiens de salaire pendant les arrêts maladie ou temps partiels thérapeutiques et des remplacements. Au titre de l'année 2015, Groupama émet un avenant de prime complémentaire de 140,06 €. Le conseil municipal en donne son accord et charge le maire de signer cet avenant.

23. Avenant Groupama

| Flotte automobile

Suivant les modalités de révision prévues au cahier des charges de notre assurance flotte automobile, à savoir :

- Indexation RVP qui passe de 188,47 en 2015 à 192,46 en 2016

Le montant de notre prime provisionnelle annuelle s'élève à 1 329,75 € TTC. Le conseil municipal en donne son accord et charge le maire de signer cet avenant.

24. Convention financière avec le SIEGE

| Travaux d'électricité

■ Éclairage public

Il s'agit du remplacement de lampe vapeur de mercure. Le montant des travaux est estimé à 14 000 € TTC auquel la commune participera à raison de 20 %, soit 2 333,33 € HT.

■ Travaux de distribution d'électricité rue du Barrage et rue de la Roque et effacement des réseaux d'électricité et de télécommunication.

1 - Sur la rue du Barrage, le montant des travaux pour le réseau est estimé à 96 000 € TTC avec une participation communale de 30%, soit 24 000 € HT et pour l'éclairage public à 45 000 € TTC avec une participation communale de 20 %, soit 7 500 € HT.

Pour l'effacement du réseau Telecom le montant est estimé à 26 000 € TTC avec une participation communale de 60 % + la TVA, soit 17 333,33 €.

2 - Sur la rue de la Roque, le montant des travaux pour le réseau est estimé à 25 000 € TTC avec une participation communale de 30%, soit 6 250 € HT et pour l'éclairage public à 32 000 € TTC avec une participation communale de 20 %, soit 5 333,33 € HT.

Pour l'effacement du réseau Telecom le montant est estimé à 14 000 € TTC avec une participation communale de 60 % + la TVA, soit 9 333,33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer ces trois conventions de participation financière.

Ces sommes ont été inscrites au budget primitif de la commune, à savoir :

- En section de fonctionnement : 26 667 € au compte 657358.
- En section investissement : 45 148 €, au compte 2041582.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.

[NDLR]

* Compte de gestion et compte administratif ?

Nous ne sommes pas tous familiers avec les subtilités des terminologies administratives et une explication s'impose.

Ces comptes sont tous deux le reflet de la gestion financière de la commune. La subtilité réside dans le fait que le compte **administratif** est tenu par la **commune** et le compte **de gestion** tenu par la **perception**.

En toute logique, ils ne peuvent être qu'identiques, mais des différences de ventilation comptable peuvent apparaître.

En tout état de cause, les comptes présentés au conseil pour approbation ont été validés au préalable par la Trésorerie des Andelys.

Budget annexe Vieille Tour 2015

Budget annexe Vieille Tour 2015 Section d'investissements Dépenses		Prévu (€)	Réalisé (€)
2313	Consolidation sacristie	6 000,00	0,00
21318	Restauration Vieille Tour	7 000,00	6 913,23
Total (€)		13 000,00	6 913,23

Budget annexe Vieille Tour 2015 Section d'investissements Recettes		Prévu (€)	Réalisé (€)
	Excédent reporté	3 308,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 500,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement	3 692,00	3 692,00
1348	Subvention parlementaire	2 500,00	0,00
Total (€)		13 000,00	3 692,00

Budget annexe Vieille Tour 2015 Section de fonctionnement Dépenses		Prévu (€)	Réalisé (€)
023	Virement à section investissement	3 500,00	0,00
61521	Entretien terrain	2 293,99	450,00
Total (€)		5 793,99	450,00

Budget annexe Vieille Tour 2015 Section de fonctionnement Recettes		Prévu (€)	Réalisé (€)
002	Excédent reporté	2 293,99	2 293,99
74748	Subvention communale	3 500,00	0,00
7713	Libéralité reçue	0,00	1 200,00
Total (€)		5 793,99	3 493,99

Budget annexe primitif Vieille Tour 2016

Budget annexe Vieille Tour 2016 Section d'investissements Dépenses		Prévu (€)
001	Déficit reporté	0,00
2313	Crypte troglodite	6 500,00
Total (€)		6 500,00

Budget annexe Vieille Tour 2016 Section d'investissements Recettes		Prévu (€)
001	Excédent antérieur reporté	86,77
021	Virement du fonctionnement	2 783,23
10222	Récupération de TVA	1 130,00
1348	Subvention	2 500,00
Total (€)		6 500,00

Budget annexe Vieille Tour 2016 Section de fonctionnement Dépenses		Prévu (€)
61521	Entretien terrain	560,76
023	Virement investissement	2 783,23
Total (€)		3 343,99

Budget annexe Vieille Tour 2016 Section de fonctionnement Recettes		Prévu (€)
002	Excédent antérieur reporté	3 043,99
7713	Don	300,00
Total (€)		3 343,99



VŒUX 2016 Samedi 16 janvier 18h Maison de village

Certains d'entre vous n'ont pu être présents ou ont raté, suite à une information horaire erronée dans le précédent JPM, le discours prononcé par Christian Lordi, maire de la commune. Pour pallier cela et répondre aux demandes reçues en mairie, nous vous proposons de le découvrir ici.

Les membres du conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous accueillir ce soir, pour ce petit moment de rencontre.

Nous vous souhaitons à tous et à chacun bonne et heureuse année 2016, avec une réussite dans la vie et vos projets futurs. Nous nous tournons vers l'avenir et fermons la page de l'année 2015, qui n'a pas épargné notre communauté. Nous ne la regretterons pas, mais nous pleurerons à jamais tous les tristes événements dont elle nous a accablés.

L'époque des vœux est aussi celle des remerciements envers tous ceux qui ont œuvré :

- L'ensemble du personnel communal et de la CCAE qui, chaque jour, participe au bon fonctionnement de notre commune ;
- Les associations qui contribuent et favorisent le lien social ;
- L'équipe enseignante qui accueille nos chères têtes blondes.

Je tiens aussi à remercier plus particulièrement l'équipe d'élus qui chaque semaine mettent le pied à l'étrier, attrapent le manche pour entretenir bénévolement le patrimoine de notre village.

Puisque nous sommes dans les remerciements, nous voulions vous informer que M. Le Préfet de l'Eure a nommé, par l'arrêté du 30 novembre 2015, M^{me} Guillemette Alquier maire honoraire de Port-Mort. Celle-ci n'a pas pu être parmi nous ce soir et s'en excuse. Cet honorariat, a été sollicité par l'ensemble du conseil municipal en reconnaissance de ses fonctions exercées par Guillemette comme maire de Port-Mort de 1995 à 2014.

Malgré les baisses significatives du financement de l'État à travers la Dotation Globale de Fonctionnement d'un peu plus de 11%, ce qui est nettement plus que la somme annoncée dans les médias (4%), nous avons réussi encore cette année à boucler notre budget, sans augmentation de la pression fiscale et avoir recours à l'emprunt, tout en ayant néanmoins investi pour plus de 246 000 € et clôturé l'exercice avec un montant de résultats cumulés de + 9 000 € par rapport à fin 2014.

Il nous faudra encore rechercher des économies de gestion afin d'absorber la baisse de dotation prévue cette année. Nous avons déjà mis à la concurrence, par exemple, la fourniture d'électricité qui va se traduire par une baisse d'environ 10 % des factures d'éclairage public et de 13 % de celles de l'école, la bibliothèque et de la Maison pour tous. La commune possédant de nombreux espaces verts, le conseil a décidé l'an passé de se séparer de deux parties de terrain, vendu en terrain à bâtir, permettant d'effectuer des investissements sans recours à l'emprunt et de diminuer les frais d'entretien des terrains. L'arrivée de primo accédants va aussi nous ramener des enfants à l'école.

Bien sûr, nous entendons que le mariage des communes et des ECPI nous ferait faire des économies. Cela reste à prouver concrètement. En fait l'économie promise est l'arrêt durant trois ans, de la baisse des dotations pour ceux qui se marient. « Si t'es gentil, tu ne seras pas puni ». Le mariage n'est pas qu'une histoire d'argent, mais aussi « d'amour » et de projets « vivre ensemble ». Pour l'instant la commune ne s'est pas engagée concrètement dans un projet de mariage. En tout état de cause, nous n'avons pas présenté dans notre programme, lors des dernières élections, une fusion avec d'autres communes. Si cela devait être, nous vous demanderions votre avis par référendum.

L'année 2015 a vu réaliser en grands travaux :

- L'enfouissement des réseaux dans la Grande Rue de la rue de Seine à la rue de Falaise ;
- L'aménagement PMR et la création d'une zone 30 priorité piéton, sur la même partie ;
- La réfection du terrain de tennis qui sera opérationnel courant février ;
- La mise en place d'une vidéo protection dans le centre du village et à la mairie ;
- Changement d'une partie des lampes à vapeur de mercure par des lampes moins polluantes et d'un meilleur rapport éclairage / consommation.

Les travaux de mise aux normes PMR et la réfection des WC de l'école primaire qui avaient été budgétisés en 2015 seront réalisés durant le 1^{er} semestre 2016, le financement de ceux-ci ayant été prévu par la vente d'un terrain à bâtir, vente qui vient d'être réalisée.

Le budget de cette année 2016 n'est pas encore réalisé.

Certains points sont déjà actés comme :

- Bien sûr les travaux à l'école primaire ;
- La deuxième phase de changement des candélabres et des lampes à vapeur de mercure, soit 29 lanternes.

Sont à l'étude et prochainement actés :

- Enfouissement des réseaux rue du Barrage et rue de la Roque, nous n'avons pas encore l'avis du SIEGE, qui devrait être donné le 22 janvier. Ces travaux ne seront mis en œuvre que si les riverains pour leur part acceptent d'enfouir leurs réseaux sur leur propriété ;
- La réhabilitation de l'ancien logement instituteurs en vue d'une mise en location ;
- Et bien sûr la poursuite de réhabilitation des sentes et chemins, fléchages et infos touristiques et historiques.

En ce qui concerne notre patrimoine médiéval du site de Châteauneuf, nous œuvrons avec M^{me} France Poulain, architecte des bâtiments de France, ainsi que la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour s'inscrire dans la démarche en cours pour la valorisation de ce passé médiéval au niveau de la Seine. Nous avons entamé des démarches pour obtenir un financement européen via les fonds Leader II pour poursuivre la mise en valeur et en sécurité, du site.

Il nous reste à souhaiter aussi à nos commerçants, membres actifs de la vie communale, une bonne réussite pour l'année 2016 dans leurs activités.

Nous avons mis à notre programme la création d'un petit marché, ce qui a vu le jour en 2015, tous les jeudis après-midi en soirée. Il y a pour l'instant une poissonnière « Isa » et un commerce en vin. Nous devrions voir bientôt se joindre à eux un primeur fruits et légumes. Nous vous remercions de leur faire bon accueil, les faire travailler afin que puisse perdurer, voir se développer ce service.

Je vais arrêter là et vous inviter à partager tous ensemble le verre de l'amitié.

■ CHRISTIAN LORDI



CONSEIL du 23.02.2016

Mairie 20 h 30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à C.LORDI), François LEHALLEUR.

Secrétaire : Jean-Louis MANSOIS

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Louis Mansois est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de conseil du 1^{er} décembre 2015

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. Point sur la classe de découverte

L'école a obtenu les subventions espérées. M. Lordi informe le conseil que la Fédération des Œuvres Laïques subventionne également cette classe de découverte à hauteur de 690 €.

Par contre, le départ était à l'origine prévu pour 48 enfants. Il y aura seulement 38 enfants qui participeront à cette classe découverte.

Le conseil municipal avait alloué la somme de 3 700 € pour 48 enfants. Il décide de proratiser la subvention pour les 38 enfants bénéficiaires soit, $(3\,700 / 48) \times 38 = 2\,730$ €. Le conseil départemental versera directement sa participation à la base de loisirs. Ce versement servira d'acompte à la base de loisirs. La commune versera directement, sur facture, à la base de loisirs le montant de sa subvention, ainsi que celui de la F.O.L. qui sera perçu par la mairie et la participation des parents d'un montant de 100 € par enfant.

4. Facturation de tuiles sur mur (rétrocession)

Il s'agit du mur entre l'atelier communal et le riverain. Ce type de tuiles était à commander par palette et non au détail. La commune a donc rétrocédé des tuiles et des faitages.

Le décompte s'établit comme suit :

- tuiles : $188 \times 2,07$ € TTC = 389,16 €
- faitages : $(97 / 2)$ soit $48,50 \times 10,28$ € TTC = 498,58 €.

Soit un total de 887,74 €.

Le conseil municipal avalise ce décompte et donne son autorisation pour émettre un titre en trésorerie afin d'encaisser cette somme.

5. Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie a été prise pour une année et se termine au mois d'avril. Pour faire face à un éventuel achat de terrain, le conseil municipal décide son renouvellement.

Nous sommes actuellement dans l'attente des propositions de la Banque Postale et du Crédit Agricole.

La souscription du contrat sera décidée, au vu des deux propositions, lors du prochain conseil.



GLOSSAIRE | pour nous rappeler ce que veulent dire toutes ces abréviations qui nous sont plus ou moins familières sans savoir exactement ce à quoi elles correspondent...

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Loi ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCAE : Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs

CCEMS : Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine

6. Groupement d'achat de transport par car avec la C.C.A.E.

La C.C.A.E. propose une convention de groupement de commandes pour le transport de personnes de la C.C.A.E. et des communes. Chaque conseiller a été destinataire d'une convention afin d'en prendre connaissance avant le conseil.

Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce groupement d'achat pour les raisons suivantes :

Il concerne les années 2016 et 2017. Nos besoins en transport sont principalement le transport piscine pour les enfants de l'école primaire. Les séances de piscine se déroulent actuellement et le transport par car est déjà commandé.

Nous n'avons pas connaissance des autres transports éventuels pour les sorties des élèves ; nos besoins sont donc difficiles à évaluer par avance.

Dans la convention, il est précisé « qu'en cas de non atteinte du seuil minimum annuel du marché à bons de commande, le groupement de commandes réglera à parité la différence entre le seuil minimum à atteindre annuellement et le seuil atteint ». Cette clause paraît trop aléatoire aux conseillers qui estiment qu'il n'est pas possible, dans ce cas, de maîtriser les dépenses afférentes au groupement.

7. Renouvellement de l'adhésion à la Société Ecologique du Canton des Andelys

Le montant annuel de cette adhésion s'élève à 40 €. Cette association travaille d'ailleurs en partenariat avec le Club Connaitre et Protéger la Nature. D'autre part, elle est susceptible d'apporter des aides concernant la conservation ou la création des mares.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler cette adhésion.

8. Facture à rembourser

M. Labigne a acheté une applique à économie d'énergie pour le nouvel arrêt des cars. La facture s'élève à 56,80 €. À l'unanimité, le conseil municipal accepte de rembourser cette facture.

9. Remplacement suite à départ en retraite et définition des horaires du poste pour un agent de surveillance au restaurant scolaire

Ce poste est actuellement ouvert à raison de 7 heures par semaine (heures lissées sur l'année par rapport aux jours de service). Les mercredis, les animateurs de la C.C.A.E.

assurent la surveillance, et la présence du mercredi midi pour ce poste n'est plus nécessaire. Cela ramène le lissage du poste à 6 heures ¼ par semaine.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de changer le quota hebdomadaire de ce poste, qui sera dorénavant de 6 heures ¼.

10. Indemnités représentative de logement aux instituteurs non logés

Comme chaque année, il convient de solliciter l'avis du conseil municipal quant au versement de l'indemnité versée aux instituteurs non logés. L'indemnité de base pour l'année 2015 est de 2 541,24 € majoré d'un quart pour un couple.

La dotation spéciale instituteur s'élevant à 2 808 €, le différentiel à verser par la commune est de :

$3\,176,52 - 2\,808$, soit 368,52 €.

Le conseil municipal en donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures trente.



CONSEIL du 01.12.2015

Mairie 20 h 30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à C.LORDI), François LEHALLEUR (pouvoir donné à J-L. MANSOIS).

Secrétaire : Évelyne LUCET

1. Désignation du secrétaire de séance

M^{me} Évelyne Lucet est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de conseil du 3 novembre 2015

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. Rémunération des agents recenseurs

Le maire précise au conseil municipal qu'il y a deux possibilités de rémunération, soit au temps passé (rémunération à l'heure), soit au nombre de bulletins remis pour le recensement. Dans ce cas il convient également de définir la rémunération versée pour les deux demi-journées de formation et les frais de déplacement.

- Le conseil municipal opte pour la 2^{ème} solution et fixe les rémunérations suivantes :
 - Nombre de feuilles de logement remplies : 1,13 € par feuille
 - Nombre de feuilles habitant : 1,72 € par bulletin
 - Rémunération des 2 demi-journées : 60,00 €
 - Frais de déplacement : 40,00 €.

Pour information, M. Lordi indique aux conseillers le montant de la dotation pour le recensement qui est estimée, en attente du décret d'application, à 1 900 €.

Pour mener à bien le recensement, notre commune est divisée en deux districts. Il convient donc de recruter deux agents recenseurs. Le conseil municipal en donne son accord. Ces deux personnes seront recrutées et encadrées par M. Gérard Moreau, coordonnateur communal.

4. Approbation de la feuille d'évaluation du personnel

À partir de l'année 2015, la notation du personnel est remplacée par un dossier annuel d'évaluation. La commission du personnel qui s'est réunie dernièrement a examiné les modalités des critères d'évaluation pour préparer les dossiers annuels des agents.

Un guide de l'évalué sera remis à chaque agent et les noteurs se verront remettre le guide de l'évaluateur. Chaque agent sera ensuite convoqué pour un entretien individuel.

Après avoir pris connaissance des différentes modalités, le conseil municipal décide d'adopter la délibération suivante :

- Vu la loi n° 82-13 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- Vu l'avis du comité technique en date du 24 septembre 2015,
- Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2015,
- Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation des fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel,
- Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle au terme de cet entretien,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

Que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu

par le décret n° 2014-1526 portent sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs (implication dans le travail, assiduité et disponibilité, rigueur, respect des délais, initiative, organisation et anticipation)
- Les compétences professionnelles et techniques (compétences de la fiche de poste, connaissances professionnelles, respect des normes et procédures, réactivité et adaptabilité, capacité à développer ses compétences),
- Les qualités relationnelles (relation avec les élus, les autres intervenants et le public, travail en équipe, écoute, esprit d'ouverture au changement),
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (animer une équipe, organiser, déléguer et contrôler, mobiliser et valoriser les compétences, prévenir et arbitrer les conflits, faire circuler les informations, former et transmettre son savoir).

Ces critères sont adoptés à l'unanimité par les conseillers municipaux

5. Décisions modificatives budgétaires – transfert en section investissements des travaux en régie – terrain de tennis et frais de ligne de trésorerie

• Des élus (adjoints au maire, conseillers municipaux et maire) effectuent régulièrement tout au long de l'année des travaux en régie. Les fournitures nécessaires pour ces travaux sont acquittées en section de fonctionnement. Pour pouvoir inscrire les sommes dépensées en investissement (ce qui permet de récupérer la TVA). Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire.

• Pour le terrain de tennis, il avait été prévu de réaliser la clôture en régie. Le devis établi par l'entreprise qui rénove le terrain permet de cadrer au budget la totalité des travaux. Il convient donc de transférer la somme qui était prévue en fonctionnement à la section investissement.

• Concernant la ligne de trésorerie, bien que celle-ci ne soit pas utilisée puisque la vente du terrain de la plaine n' a pas encore eu lieu, le contrat nous oblige à acquitter des

frais trimestriels pour cette facilité de trésorerie, soit 350 € à ajouter au compte des charges financières.

La décision modificative, votée à l'unanimité par le conseil municipal, s'établit donc comme dans le tableau en pied de page *.

6. Subventions : club Connaître et Protéger la Nature (C.P.N.) et C.C.A.S.

Cette nouvelle association pormortaise vient d'être créée. Des cotisations adhérents ont déjà été encaissées, mais cette association doit acquitter les frais de publication au journal officiel ainsi que la prime d'assurance de l'association. L'achat de petit matériel est également nécessaire pour le fonctionnement du CPN.

Le conseil municipal prend connaissance du budget présenté. M. le maire propose d'allouer la somme de 300 € à cette association, au titre de l'année 2015.

Tous les conseillers votent pour sauf M^{mes} Lucet et Lachine qui s'abstiennent en tant que membres du club CPN.

C.C.A.S : lors du vote des subventions au budget primitif, la somme de 2 000 € a été inscrite sur le compte 657362 – subvention au C.C.A.S. mais n'a pas été listée dans l'octroi des subventions. Le conseil municipal confirme, qu'en date du 17 mars 2015, il a bien accordé une subvention de 2 000 € au C.C.A.S. de la commune.

7. Vente du terrain rue des Loges

Nous avons reçu une offre d'achat pour le terrain situé rue des Loges, terrain cadastré AK 364. Le maire demande au conseil de bien vouloir inscrire l'analyse de celle-ci à l'ordre du jour.

L'offre faite pour ce terrain est de 50 000 € net. Nous avons lors de l'élaboration du budget 2015 pris la décision de vendre des terrains fonciers afin de financer les mises aux normes PMR, de l'école primaire sans faire appel à l'emprunt et alourdir la pression fiscale.

Après en avoir débattu le conseil à l'unanimité donne son accord et autorise le maire

*5 - Décisions modificatives budgétaire - Avenant aménagement trottoirs

Article/Chap.	Désignation	Dépenses	Recettes
021/021	Virement de la section de fonctionnement	4 821,00 €	4 821,00 €
023/023	Virement de la section d'investissement	4 821,00 €	4 821,00 €
2128/040	Agencements & aménagements	1 410,00 €	1 410,00 €
21318/040	Autres bâtiments publics	2 953,00 €	2 953,00 €
2152/040	Installations de voirie	458,00 €	458,00 €
21713/21	Terrains amén. autres que voirie	7 800,00 €	7 800,00 €
61521/011	Entretien de terrains	- 5 000,00 €	- 5 000,00 €
61522/011	Entretien de bâtiments	- 3 150,00 €	- 3 150,00 €
6688/66	Autres Charges financières	350,00 €	350,00 €
722/042	Immobilisations corporelles	4 821,00 €	4 821,00 €
	Proposé	9 642,00 €	9 642,00 €
	Approuvé	9 642,00 €	9 642,00 €

ou un maire-adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération : certificat d'urbanisme, bornage, frais de géomètre, compromis et acte de vente.

Le conseil municipal prend note du changement d'acquéreur et conserve les décisions prises précédemment.

8. Avenant au marché de l'aménagement de la Grande Rue (enrobé supplémentaire et bordurage devant la mairie)

Cette délibération annule et remplace la délibération prise lors du précédent conseil pour la signature de l'avenant, sans pour autant annuler la décision modificative budgétaire. Des aléas non prévus au marché sont venus s'ajouter notamment la rectification de la pente du trottoir devant la mairie et la boucle des feux tricolores à refaire.

Les plus-values et les moins-values des travaux s'élèvent à la somme de 12 191,40 € H.T.

Cet avenant rentre dans les prévisions qui ont été inscrites au budget et lors de la décision modificative budgétaire du précédent conseil.

À l'unanimité, les conseillers municipaux en donnent leur accord et chargent M. le maire ou un de ses adjoints de signer ledit avenant.

9. Autorisation d'utilisation des WC PMR de la Maison de Village par le commerce du Café

Le café n'a pas la possibilité de mettre aux normes les sanitaires en accès PMR. Compte tenu de la configuration du café, il n'est pas possible d'agrandir ou de changer l'accès des sanitaires.

L'accès aux sanitaires extérieurs de la maison de village pourrait résoudre le problème puisqu'ils sont facilement accessibles aux clients du café.

Le maire demande au conseil municipal, l'autorisation de remettre une clé des sanitaires extérieurs au commerçant pour que celui-ci puisse les ouvrir en cas de nécessité.

À l'unanimité, les conseillers municipaux en donnent leur accord.

10. Subvention classe de découverte

Le conseil municipal prend connaissance de la demande officielle de la directrice de l'école pour solliciter une participation de la mairie pour que les élèves du CP au CM2 puissent partir en classe découverte à la base de loisirs de Poses. Les activités proposées sont principalement aquatiques mais il y a également d'autres domaines comme la visite de la réserve ornithologique.

Les enseignants montent actuellement le projet de financement. Une subvention a été sollicitée auprès du Département, soit environ 8 064 €. Si celle-ci est accordée, il reste à financer la même somme pour finaliser le départ, comme cela a déjà été évoqué lors d'un conseil d'école.

Le conseil municipal donne son accord pour allouer une subvention d'un montant de 3 700 € si ce séjour de découverte est finalisé. Le solde serait financé par les familles.

Dans ce cas, les crédits seront portés au prochain budget.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.



CONSEIL du 03.11.2015

Mairie 20 h 30

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Christian CHOMIENNE (pouvoir donné à C.LORDI).

Secrétaire : Pascale LACHINE

1. Désignation du secrétaire de séance

M^{me} Pascale Lachine est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de conseil du 1^{er} septembre 2015

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. Vente de terrain

Nous avons reçu une offre d'achat pour le terrain situé rue des Loges, terrain cadastré AK 364. Le maire demande au conseil de bien vouloir inscrire l'analyse de celle-ci à l'ordre du jour.

L'offre faite pour ce terrain est de 50 000 € net. Nous avons lors de l'élaboration du budget 2015 pris la décision de vendre des terrains fonciers afin de financer les mises aux normes PMR, de l'école primaire sans faire appel à l'emprunt et alourdir la pression fiscale.

Après en avoir débattu le conseil à l'unanimité donne son accord et autorise le maire ou un maire adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération : certificat d'urbanisme, bornage, compromis et acte de vente.

4. Coopération intercommunale : Avis sur projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le conseil doit émettre un avis après débat sur le changement du schéma départemental de coopération intercommunale. Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été distribué la semaine dernière à tous les conseillers pour consultation.

Des remarques sont faites quant à la course vers des collectivités de plus en plus de taille inhumaine où la philosophie de la vie en ruralité, de contacts humains et de proximités ne va plus trouver sa place.

Des points d'interrogations sont évoqués par des conseillers :

- **Devenir du personnel de la CCAE ?** La nouvelle entité conservera le personnel, qui pourra éventuellement être dispatché en fonction de l'organisation territoriale.

- **M^{me} Maryse Matias-Caetano questionne sur les risques d'augmentation des impôts ?** Au sein de la nouvelle entité le mode de financement et les taux d'imposition devront être harmonisés. La fiscalité dépendra aussi des compétences donc des services rendus par la nouvelle communauté d'agglomération. L'organisation, les compétences et la gouvernance feront l'effet de commissions de travail durant les six premiers mois de 2016.

- **Question de M. Alain Salles sur le fait que le préfet re-soumettra aux communes en juin 2016 ?** Suite aux réunions de travail préparatoires, le projet d'ensemble des EPCI devra être présenté par le préfet à toutes les communes concernées.

- **Question de M. Gilles Aujoy sur l'avenir du syndicat du Catenai ?** La loi NOTRe prévoit la disparition des syndicats des eaux en 2018, date à laquelle seuls les EPCI auront la compétence de la gestion des inductions d'eau.

Le conseil municipal trouve logique de se tourner sur l'axe Seine et le bassin de vie Vernon Gaillon. Le conseil souhaiterait que la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine soit invitée à participer aux travaux exploratoires visant à la constitution d'une intercommunalité cohérente autour de l'axe Seine.

Après débat le conseil, vote les deux délibérations suivantes :

4.1 Avis sur projet de SDCI

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5210-1-1 ; Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en date du 15 octobre 2015 ;

Considérant que le projet de SDCI prend en compte les demandes de la CCAE ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide :

Article 1 : D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du 15 octobre 2015, proposé par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Sous-Préfet des Andelys, à Monsieur le Président de la CCAE et à Madame le Trésorier des Andelys.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

4.2 Vœu pour une plus grande cohérence territoriale dans le cadre du SDCI

Conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis, pour avis, ●●●

●●● aux communes du département et à leurs groupements, le projet de SDCI. Les communes et les EPCI disposent d'un délai de deux mois, à compter de la réception de ce document pour émettre un avis clair et dénué d'ambiguïté. C'est l'objet de la précédente délibération.

Les objectifs de ce projet de schéma sont de se conformer au seuil démographique issu de la loi NOTRe (15 000 habitants), de favoriser la rationalisation de l'organisation territoriale en se référant aux bassins de vie, en réduisant le nombre de syndicats intercommunaux et en tenant compte des créations de communes nouvelles.

La proposition du préfet s'inscrit dans un environnement institutionnel lui-même en très forte mutation (création de la grande Normandie, constitution de métropoles - Rouen, Mantes -).

L'enjeu est de taille. Ces mouvements s'opèrent en effet, dans un contexte de crise des finances publiques. La raréfaction des financements oblige à reconsidérer nos institutions locales. Il ne fait pas de doute que la nécessaire optimisation de nos dépenses publiques, attendues par nos concitoyens, donnera un avantage aux territoires qui auront su repenser et adapter leur organisation.

Le législateur a encadré l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale dans un calendrier très restreint puisque les nouveaux EPCI doivent, le cas échéant, être constitués pour le 1^{er} janvier 2017.

En ce qui concerne la CCAE, le projet de SDCI propose une fusion avec la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure et la communauté de communes d'Epte-Vexin-Seine, laquelle ne remplit pas l'obligation du seuil démographique fixé à 15 000 habitants. Le nouvel ensemble compterait 84 774 habitants.

Cette proposition rejoint, dans ses principes, les souhaits des maires exprimés auprès de l'association des maires, lors de nos différentes réunions.

À ce stade néanmoins, le projet de SDCI n'inclut pas la communauté de communes d'Eure-Madrie-Seine (CCEMS) dans la future intercommunalité de l'axe Seine. Monsieur le Préfet précise en effet que cet EPCI n'a pas encore fait valoir son souhait de fusion. Madame la Présidente de la CCEMS a indiqué récemment son souhait d'ouvrir une réflexion large sur l'avenir de cette intercommunalité, y compris en liaison avec la CAPE.

Les élus de la CCAE, pour leur part, ont toujours considéré que la CCEMS devait être invitée à participer aux travaux exploratoires visant à la constitution d'une intercommunalité cohérente autour de l'axe Seine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite donc que le projet de SDCI connaisse des évolutions sur ce point.

5. URBANISME | Règlement de lotissements et loi ALUR

La loi ALUR autorise les propriétaires en lotissement à diviser leur parcelle en vue d'une nouvelle construction. L'article L 442-9 du code de l'urbanisme prévoit que les règles d'urbanisme contenues dans les documents de lotissement deviennent caduques au bout de 10 ans si le lotissement est couvert par un PLU. Par contre le cahier des charges du lotissement, d'ordre privé, lui ne devient pas caduc. Nous avons donc été interpellés par un riverain de la rue de Haguerite, car la loi ALUR l'autorise à diviser son terrain de 2 500 m² en deux de 1 250 m², alors que le cahier des charges du lotissement lui interdit. Il y a possibilité pour la commune d'intégrer par enquête publique le lotissement dans son PLU ce qui fait tomber le cahier des charges. Sinon cette personne doit attendre la date fixée par la loi ALUR qui est le 26 mars 2019, date à laquelle tous les cahiers des charges seront caducs. Le notaire lui a fait part de la possibilité qu'avait la commune, ce riverain s'est donc tourné vers nous. Ce point a été vu en commission d'urbanisme qui a émis un avis défavorable, le cahier des charges ayant été signé sous seing privé. De plus cela entraînerait des frais non budgétés pour la commune.

Le conseil à l'unanimité suit l'avis rendu par la commission d'urbanisme et ne donne pas suite à cette demande.

6. VOIRIE | Modification aménagement circulation quartier de Châteauneuf

Après une consultation des habitants concernés, le conseil municipal s'est réuni en commission élargie. Après analyses des remarques et des suggestions de chacun, il décide à l'unanimité de modifier son vote du 1^{er} septembre, selon la proposition de la commission.

Malgré les accrochages qui ont eu lieu aux extrémités de la rue de Châteauneuf, le conseil a décidé d'essayer de maintenir la circulation en double sens dans cette rue en y apportant quelques améliorations. Le maintien du double sens de circulation étant un souhait majoritaire des réponses des riverains.

L'avis de la commission fait suite aux constats suivants :

- 1) Des problèmes de croisements éventuels du carrefour de la côte de la Table au virage de la rue de Châteauneuf.
- 2) Virage dangereux dans le bas de la rue de Châteauneuf avec risques de collisions dus au virage coupé.
- 3) Croisement des véhicules difficile.
- 4) Risques de collision au carrefour entre la rue de Châteauneuf et la rue du barrage, non-respect des priorités à droite et vitesse excessive. (Le maire précise, que dans plusieurs réponses, ces non-respects sont signalés.)
- 5) Idem au carrefour de la rue du Barrage et la rue de la Vieille Tour. Sortie difficile de la rue du Barrage sur la D313, non-respect de la priorité à droite.

Afin de pallier ces faits, la commission propose de prendre les mesures suivantes :

1) Il a été décidé de rendre prioritaire la circulation rentrante sur les 150 premiers mètres. Le maintien du miroir prévu dans le virage permettra aux personnes descendant la rue de Châteauneuf, de visualiser la circulation sur le tronçon concerné, avant de s'y engager. La pose d'un STOP, au carrefour sur la rue du Château, qui concerne les véhicules de service, est maintenue. Les deux sens de circulations pourront voir grâce au miroir les véhicules arrivant.

2) Dans le virage le stationnement sera interdit et l'interdiction matérialisée sur les bordures de trottoir. Une ligne médiane sera peinte au sol afin de prévenir les virages coupés.

3) À partir du virage la rue de Châteauneuf restera interdite aux plus de 3,5 T sauf livraison, un fléchage vers la rue du Château sera mis en place pour les véhicules intervenant sur le barrage et la centrale. Il est rappelé que les véhicules montant une côte sont prioritaires en cas de difficultés de croisement, sauf véhicule descendant avec remorque.

4) Les diverses priorités à droite vont être matérialisées :

- ruelle Maillot pour le sens montant de la rue de Châteauneuf.
 - rue de Châteauneuf sens descendant pour la ruelle Maillot.
 - rue du Barrage sens montant sur la rue de Châteauneuf.
 - rue de Châteauneuf sur le sens descendant de la rue du Barrage.
 - rue du Barrage sur la rue de la Vieille Tour.
 - rue de la Vieille Tour sur rue du Barrage descendant.
- 5) Installation sur la D313 au niveau du carrefour d'un panneau clignotant à détection rappelant la priorité à droite de la rue du Barrage.

De plus un panneau plus grand, d'interdiction aux plus de 3,5 T va être mis à la place de celui actuel vieillissant ainsi qu'une indication de direction pour les véhicules de services. Il sera installé aussi un fléchage et panneau interdit aux plus de 3,5 T, au niveau du barrage pour éviter que les camions empruntent la rue de la Roque et rue du Barrage.

7. VOIRIE | Convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur la route départementale

Les travaux de mise en accessibilité et mise aux normes PMR sont effectués par nos soins sur une voirie de la compétence du conseil départemental. Il convient que la commune et le département signent une convention autorisant la commune à réaliser l'ensemble de l'opération projetée. Cette convention permettra à la commune d'être éligible au FCTVA pour cette opération d'investissement communal sur le domaine public routier départemental.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire ou un maire adjoint à signer cette convention.

8. VOIRIE | Avenant aménagement trottoirs jusqu'à la rue de Seine

En fin d'élaboration de projet, après le lancement de l'appel d'offre nous avons décidé de réaliser la mise aux normes PMR. Il y a donc un avenant de l'ordre de 9 300 € H.T. pour cette partie. La subvention obtenue tient compte de ce supplément (+ 5 000 €). L'ensemble du conseil autorise le maire ou un maire adjoint à signer cet avenant.

Afin d'intégrer le complément de subvention au budget, le conseil vote à l'unanimité la décision modificative budgétaire détaillée en bas de page*.

9. PERSONNEL | Création d'un poste d'emploi avenir à temps complet

Le contrat d'emploi aidé arrive à terme au 31 mars 2016, après discussion avec la mission locale le salarié rentrerait dans les nouveaux textes d'application des contrats emplois avenir. Actuellement le poste revient à la commune 1 060,40 € par mois soit 12 724,80 € par an. Avec le nouveau contrat le coût serait de 398,75 € soit 4 785 € par an, ce nouveau contrat nous permet de financer ce poste au moins sur sa durée de deux ans.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour la création d'un poste d'emploi avenir à temps complet d'une durée de deux ans à compter du 1^{er} avril 2016.

10. PERSONNEL | Création d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe à temps complet

Le contrat en CDD d'un agent arrive à son terme au mois de décembre. Le salarié concerné nous donnant entière satisfaction, la commission du personnel propose au conseil de créer un poste d'agent technique 2^{ème} classe à temps complet afin de continuer notre collaboration avec l'agent concerné.

L'ensemble du conseil donne son accord pour la création d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe à temps complet.

11. PERSONNEL | Recensement INSEE de la population Création de deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe occasionnel.

Pour pouvoir effectuer le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016, il est nécessaire de créer deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe occasionnel. Ces postes doivent être créés maintenant pour pouvoir recruter des agents, ceux-ci devant avoir une formation rémunérée avant la période de recensement.

L'ensemble du conseil donne son accord

pour la création des deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe occasionnel.

12. PERSONNEL | Prime à coefficient modulable

Lors de la délibération en 2014, le conseil municipal avait fixé le coefficient modulable de la prime aux agents techniques de 0 à 2. Cette modulation est possible de 0 à 8, la commission du personnel souhaiterait pouvoir moduler cette prime de 0 à 3.

La commission demande aussi que les titulaires d'un contrat avenir aient la possibilité de toucher cette prime au personnel modulable.

Le conseil municipal donne son accord sur ces deux points, à l'unanimité.

13. ADMINISTRATION | Maintien ou suppression du CCAS

La loi NOTRe supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS. Il est possible de délibérer lors d'un conseil municipal sur la dissolution du budget annexe du CCAS, le conseil d'administration du CCAS n'a pas à être consulté. Lorsqu'une commune dissout son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences. Le Conseil municipal a possibilité par délibération de maintenir tout de même le CCAS.

Dans le cas de la suppression du CCAS, l'action sociale se trouvera donc gérée sur le budget courant de la commune. Cela enlèvera la confidentialité des aides, la comptabilité étant consultable par des personnes étrangères aux CCAS. Le conseil municipal juge qu'il est important de conserver le moyen d'action qu'est le CCAS tout en conservant la confidentialité de son action.

À l'unanimité le conseil décide de maintenir le CCAS.

14. ADMINISTRATION | Facturation forfait frais de capture et hébergement animaux divagants, autre que chat et chien

Nous sommes de plus en plus dérangés par des animaux domestiques errants de tout ordre (Chevaux, ânes, poneys...) Il est proposé au conseil d'instaurer cette tarification, (hormis pour les chats et chiens, leur mise en fourrière étant de la compétence de la CCAE) :

- 150 € de frais de capture
- 50 € par jour de garde
- Éventuels frais vétérinaires

Le propriétaire ne pourra récupérer son animal qu'après paiement intégral des frais ; en application de la loi, passé 8 jours l'animal deviendra propriété de la commune et celle-ci pourra le céder ou le faire euthanasier après avis vétérinaire.

Le conseil adopte cette mesure à l'unanimité.

15. ADMINISTRATION | Modification des seuils relatifs aux marchés publics

Le décret n°2015-1163 du 15 septembre 2015 entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015 fixe le seuil de dispense de procédure et de publicité pour la passation d'un marché public à 25 000 €.

Le Conseil décide, à l'unanimité, suite à ce décret de modifier la délibération du 8 décembre 2010 portant sur le suivi d'appel d'offre selon ces termes :

La commission se réunira autant de fois que nécessaire pour les marchés dont le montant est supérieur à 25 000 € H.T.

Pour notre commune, les procédures appliquées sont donc les suivantes :

Pour les marchés inférieurs à 4 000 € H.T. fournitures, services ou travaux, l'émission d'un bon de commande ou la signature d'un devis suffit.

Pour les marchés compris entre 4 000 € H.T. et 25 000 € H.T. pour les fournitures, services ou travaux, la procédure peut se dérouler selon l'une des trois modalités suivantes et sous la responsabilité de la personne responsable du marché :

- a) Une consultation des prestataires en nombre adapté, trois au minimum, sauf si la technicité des prestations demandées limite le nombre de candidats potentiels.
- b) La référence aux marchés antérieurs si les prestations proposées sont dans le prolongement des actuelles ou si toutes les conditions sont réputées comme étant les meilleurs au niveau technique et économique dans lesdits marchés antérieurs.
- c) La procédure négociée sans mise en concurrence pour les fournitures ou prestations exclusives d'un fournisseur, par référence à l'article 35 du code des marchés publics.

Pour les marchés compris entre 25 000 € H.T. et 90 000 € H.T. pour les fournitures, services ou travaux publicité adaptée, modalités au choix de la personne publique. Même procédure que pour les marchés entre 4 000 € H.T. et 25 000 € H.T. mais avec consultation et avis de la commission.

Pour les marchés compris entre 90 000 € H.T. et 207 000 € H.T. pour les fournitures ou services, mise en Procédure adaptée d'appel d'offre, publicité BOAMP, passé le seuil des 207 000 € H.T., procédure formalisée.

Pour les marchés compris entre 90 000 € H.T. et 5 186 000 € H.T. pour les travaux, mise en procédure adaptée d'appel d'offre, publicité BOAMP, passé le seuil des 5 186 000 € H.T., procédure formalisée.

16. ADMINISTRATION | Permanences élections régionales

Les prochaines élections régionales sont fixées aux dimanches 6 et 13 décembre. Il nous faut fixer les permanences du bureau de votes. Un tableau des permanences va être établi en fonction des disponibilités de chacun.

*8 - Décision modificative budgétaire - Avenant aménagement trottoirs

Article/Chap.	Désignation	Dépense	Recette
1342	Amendes de police		4 000,00 €
OP37/2151	Travaux voirie Grande Rue	4 000,00 €	
	Total	4 000,00 €	4 000,00 €

17. ADMINISTRATION | Participation Téléthon

Comme les années précédentes, nous envisageons de participer au Téléthon. Alain Tréglos et Évelyne Lucet nous présentent le programme envisagé. Le conseil décide d'octroyer, à l'unanimité, la somme de 300 € pour l'organisation de cette année.

18. ADMINISTRATION | Vœux Conseil

M. le maire informe le conseil que les vœux du conseil sont prévus le 16 janvier 2016, à 18 h, à la maison du village.

19. CONVENTIONS | Sygom convention dépôts en déchetterie

La commune doit passer une convention avec le SYGOM pour le dépôt en déchetterie des déchets issus de nos services techniques.

Tarifs HT au m³ :

Encombrants	16,00 €
Gravats	13,50 €
Déchets verts	12,00 €
Bois	14,00 €
Cartons et ferraille	gratuit

Le conseil donne son autorisation, à l'unanimité, au maire ou un maire-adjoint pour signer cette convention.

20. CONVENTIONS | CCAE mise à disposition ATSEM pour le TAP période du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire ou un maire adjoint à signer :

- la convention de mise à disposition de l'ATSEM le jeudi après-midi pour les TAP.
- les deux conventions de mise des locaux pour le CLSH et les TAP.

21. CONVENTIONS | Adhésion au service de médecine préventive

Le service de médecine étant une mission facultative du centre de gestion de la fonction publique, il nous faut passer une convention afin de pouvoir profiter du service. Le conseil pense qu'il est préférable de continuer à utiliser ce service et donne son autorisation, à l'unanimité, pour que le maire ou un maire-adjoint signe la convention.

22. CONTRATS | Contrat APAVE

Tous les bâtiments communaux où interviennent du personnel doivent avoir une visite de contrôle annuel, ainsi que les aires de jeux. Après mise en concurrence, il s'avère que l'APAVE est le mieux disant. Nous avons aussi la possibilité de passer un contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique.

Ce contrat nous diminue les frais :

- Contrôle annuel de tous les bâtiments, y compris l'église 1 004,4 € TTC au lieu de 1 116 €
- Contrôle annuel des aires de jeux 680,40 € au lieu de 756 €.

L'ensemble du conseil autorise le maire ou un maire-adjoint à signer le contrat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Messes dominicales
Église St-Pierre de Port-Mort
Le premier dimanche du mois à 9 h,
tous les deux mois

Prochains offices

- 1^{er} mai
- 3 juillet

Pour tout renseignement
veuillez vous adresser à :

Mirène Menet
02 32 52 63 58
Michèle Argentin
02 32 52 85 59



Photo de saison #8

par *Pauline Pitou*

Dans le vent de la roselière...



MOTS FLÉCHÉS 41 par Dominique Lefort - grille et Alain Clerfeuille - définitions

PERTURBENT VIOLEMMENT	ON LA DIT TÊTUE	ENJOLIVÉE	CHANGE DE TIMBRE	QUE D'EAU !	RUMINE À MA- DAGASCAR	SOMMES AGRESSÉS	RANGENT LE BOIS
FROISSE- MENTS	FAIT SON HUILÉ	EN MILIEU DE PORTÉE	THÉÂTRE	TOUT COMPRIS	APPELER	SANS BAVURES	
GOMMEUR À PORT-MORT							
NUAGE ÉPAIS							
		2 FOIS UNE DEUXIÈME		MONNAYAI	ARRÊT		
		FEMELLE DU SUIDÉ			CARDINAL		
MOITIÉE		BESSON DE 94			SEPTIÈME DEGRÉ D'UT	BRISE LE GOULOT	STÉRADIAN
JURA		SERAI IRRITÉ			ÉCRIVAIN À PORT-MORT		EN AVANT
			CONFUSION INTERSTEL- LAIRE				
ÔTAIS LA VIE				CAVALIER À PORT-MORT			
OPPOSÉ DU FILS				FRÈRES			
			ATONE		SE DONNENT DE LA PEINE		
PETITE ENTREPRISE			DÉNIGRÉE			PASSE À BERNE	CAPUCIN
BIÈRES ANGLAISES !				PARFOIS À POUSSIÈRE	DONNA DES SABOTS		SE REND
					CONDITION		
JOUA DES NUANCES			CHANGEAIS DE PEAU			USA DU SAVON	
SILLON							
			DIFFUSERAI LA LANGUE CHINOISE				

MOTS CROISÉS 53 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2				■			■							■	
3								■							
4						■		■		■				■	
5								■		■			■		■
6			■												
7				■							■				
8		■						■							
9							■							■	
10					■			■							■
11								■							
12						■								■	

HORIZONTALEMENT : 1. Modifier la nature. - 2. Un Dieu - Outils pour le travail des pierres. - 3. On les trouve dans les prés ou les bois - Joies collectives. - 4. Insigne liturgique - Pronom intime. - 5. Prénom - Rà aussi. - 6. De la portée à l'île - Cultivée aussi pour ornementer. - 7. Associé souvent à électrique ou cercle - Lieu fortifié - Du verbe avoir. - 8. Répudie - Brisé de fatigue. - 9. Qui ont une certaine dimension - En échange. - 10. Os - Refuge - Mou. - 11. Partagent une même origine - Celles qui gèrent pour le compte d'autrui. - 12. Utile pour se reposer - Processus - Dans le coup.

VERTICALEMENT : A. Actions démodées de transmettre. - B. Soldat irrégulier et pillard autrefois - Personne hostile ou contre. - C. Fondateur des assumptionnistes - Récipient pansu. - D. Qui manquent de courage - On n'y craint pas les tempêtes. - E. De la lettonie - Locution latine. - F. Moins connu de lui "le juif errant" - Recouvre. - G. Etendues souvent herbacées - "Initiales" d'une équipe sportive parisienne. - H. Pronom personnel - Exprime le rire - Ce n'est pas un symbole de dire qu'il est indispensable pour les os. - I. Sur la portée - Ensemble de techniques concernant la transmission d'images - Période de révolution de la terre autour du soleil. - J. Maquillage des petits savoyards - Flotte. - K. La première - Paquets. - L. Dans l'Orne - Cétone qui constitue le principe odorant de la racine d'iris. - M. Crochet - Ennuient. - N. Pas poli - Sigle d'une bombe artisanale. - O. Boit en argot - Saison au pluriel - Symbole de l'étaim.

SUDOKU'S 32 par Sudoku Infini® Mindscape®

(En ces temps difficiles, je vous propose quatre grilles pas faciles qui seront peut-être plus faciles que les annoncées faciles...)

1 Difficile ⌚ 18 min.

9			3	6	4		1	
3			9	8	2		5	
8				1			6	
		5				2		
	3			7				1
			8		1			
	6			5				8
			2		6			
		3		4		9		6

2 Très difficile ⌚ 25 min.

3				8	4			
	9		1	7		5	6	
								3
8				5				7
2		4						
		1			9	6		
	4		7	1		3	8	
		5				9		1
					2			

3 Très difficile ⌚ 25 min.

					6			
6							5	2
	9		4	7		1		8
		4	9		1			
							3	
	5		6	2		8		1
		1	7				9	
2					8			4
3		5						

4 Difficile ⌚ 18 min.

					6			
	5	9			3			1
		4	5				2	
8					7	4		
							5	
4	6			8			7	
			1					5
1	3	7						
				4		7		

SOLUTIONS JEUX n°65

MOTS FLÉCHÉS₄₀ (Erratum : numérotés 39 dans l'édition n°65)

	I	R	C	O	O	D	C							
C	R	O	I	X	D	E	B	O	R	D	E	A	U	X
	R	E	M	E	D	I	E	R		U	L	E	M	A
S	E	D	A	N		F	I		G	R	A	D	I	N
	S	E		O	F	F	R	I	R	A	I	E	N	T
S	I	M		P	I	E		O	U		S	S		H
	S	E	C	H	E	L	I	N	G	E			C	E
E	T		E	O	R		L	I	E		E	T	E	L
	I	A	M	B	E	S		E	N	U	M	E	R	A
O	B		E	E		P	O	N	T		A	R	C	S
	L	I	N		P	A	I	N		R	I		E	M
P	E	N	T	E	S		L	E	G	A	L	I	S	A

MOTS CROISÉS₅₂

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1		I	R	R	E	V	E	R	E	N	C	I	E	U	X
2	A	M	E	U	T	E	R		T	E	U	T	O	N	
3	M	A	T		A	X	O	N	E		B	E	L	A	S
4	A	G	R	E	G	E	S		T	U	E		E	N	A
T	T	E	A		E	R	I	G	E	R		L		I	L
6	E		C	A	R		V		R		D	A	I	M	S
7	U	R	E	T	E	R	E	S		L	O		N	I	A
8	R	E	E	R		A		A	G	A	T	E		T	
9	I		S	E	R	P	O	L	E	T		N	U	E	E
10	S	A		S	A	P	R	I	S	T	I		T		R
11	M	I	N	I		E	N	T	I	E	R	E		T	E
12	E	S	S	E	U	L	E		R	E	E	L	L	E	S

ARTISANS

Aménagements-rénovation-pose de Placo

Patrick MARÉCHAL *J.P.L. Créations* • 22, rue de Seine
tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Élagage - Entretien parcs & jardins

Philippe CARON • 64, Grande rue
mob. : 06 70 02 16 85

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Multi-services bâtiment

René MOUCHARD *RM.Rénovation Habitat*
30, rue de Pressagny

tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84
courriel : mouchard.rene@laposte.net

Paysagiste, multiservices

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgoult
Service à la personne : défiscalisation à 50 %
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64
courriel : ben.que@hotmail.fr

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Travaux d'Aménagement et de Rénovation

Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue
tél. : 02 32 53 72 06 • mob. : 06 32 73 86 29
courriel : christophe_lecacheux@yahoo.fr

Travaux Plus

Christian FLAVIGNY • 120, Grande rue
mob. : 06 09 65 61 12

courriel : christian.flavigny@wanadoo.fr

ASSISTANTES MATERNELLES PMI

Validées au 07/07/2015

PMI : Protection Maternelle Infantile

Isabelle DUBOIS • 101 bis, Grande rue

Nb. places temps complet : 3

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 18 46

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges

Nb. places temps complet : 3

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 42 69

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie

Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 53 88 29

Anne QUÉNAULT • 16, rue de Bourgoult

Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge 0 - 6 ans : 3

Tranche d'âge 2 - 6 ans : 1

mob. : 06 14 74 62 61

Valérie TIRON • 52, Grande rue

Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 21 38 77

Méline TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges

Nb places tps partiel : 1

Nb places tps complet : 1

Tranche d'âge temps partiel : 3 - 12 ans

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

mob. : 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.) *

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71

courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

Association de Parents d'Élèves *

Anne QUÉNAULT • mob. : 06 14 74 62 61

courriel : apeportmort@outlook.fr

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.) *

Marie-Christine BARON

mob. : 06 01 77 11 84 • courriel : asspm@free.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

courriel : yogaiaassociation@yahoo.fr

Maison de village, le vendredi de 10 h 00 à 11 h 30

Club Connaitre et Protéger la Nature La Catignolle *

Jean-Louis BRETON • mob. : 06 37 09 66 24

courriel : cpn.port-mort@orange.fr

Comité des Fêtes *

Françoise LABIGNE

tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95

courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

Société de Chasse *

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

courriel : jlmansois@aol.com

Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)

mob. : 06 12 43 27 55

* Domiciliation : 87, Grande rue (Mairie)

BIBLIOTHÈQUE

Dominique, Claudine et Carole

• 75, Grande Rue (École)

Samedi : 10 h - 12 h (Enfants & Adultes)

COMMERCES

BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE

Sylvain & Samuelle REGNAULT • 83, Grande rue

tél. : 02 32 52 60 50

du mardi au vendredi : 7h30-13h00 • 15h30-19h30

Du 1^{er} novembre au 31 mars : fermeture à 19h00

Fermé les dimanche et lundi

BOULANGERIE-PÂTISSERIE La Baguette Magique

Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue

tél. : 02 32 52 38 40

du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-19h30

Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-19h30

Dimanche : 7h30-13h00

Fermé le Lundi

CAFÉ-TABAC-PRESSE-LOTO-RELAIS POSTE

Café de la Mairie

Dominique BRUYANT • 104, Grande rue

tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 - 19h30

Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

POISSONNERIE ambulante

La Mer à votre porte Isabelle DEGEORGE

• parking de l'école à côté de la boulangerie

Le jeudi de 15 h à 18 h 30 (commandes bienvenues)

tél. : 02 33 46 60 05 • mob. : 06 88 90 88 78

courriel : isabelle.degeorge@sfr.fr

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil

tél. : 02 32 52 21 10

courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

Pension équine

Pascale & Frédéric LEFEUVRE *Le petit haras*

• Grande rue

tél. : 02 32 52 81 37 mob. : 06 75 50 65 36

courriel : frederic.lefeuvre0@orange.fr

Transport de chevaux - Location de véhicules

Horse Location • 120, Grande rue

mob. : 06 15 28 00 21 / 06 09 65 61 12

Internet : www.horse-location.com

courriel : info@horse-location.com

ENTREPRISES

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue

tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60

courriel : allangum@allandetrobert.fr

Internet : www.allandetrobert.fr

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom (*Groupe CAT SA*) • 66, Grande rue

tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER

tél. : 02 32 52 58 72

Cabinet : 81, Grande rue

• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURATION

L'Auberge des Pêcheurs (** Michelin*)

Olivier et Stéphanie BICOT

122, Grande rue

tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr

Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque

tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage

tél. : 02 32 52 63 76

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV

mob. : 06 23 45 03 44

Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue

tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈBVRE *Technik Design Service*

12, rue des Ormetteaux

mob. : 06 73 78 48 53 • fax. : 02 32 53 13 16

courriel : franck.lefebvre27@wanadoo.fr

NOUVEAU Nettoyage résidences, bureaux, commerces, collectivités

Carmen CONTI *Entreprise CONTI C.* • 8, rue de Seine

mob. : 06 80 50 82 10

Internet : www.nettoyage-conti-27.fr

courriel : conticarmen@sfr.fr

Secrétariat - assistance maîtres d'œuvre bâtiment

Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue

mob. : 06 83 00 50 24

Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine

mob. : 06 71 81 56 67

courriel : sap27950@orange.fr

SUDOKU'S31

9	5	8	7	4	6	2	1	3
6	1	7	2	9	3	8	5	4
3	2	4	1	5	8	6	7	9
2	7	6	5	3	4	9	8	1
5	8	1	9	7	2	3	4	6
4	9	3	6	8	1	5	2	7
1	4	2	8	6	9	7	3	5
8	6	5	3	1	7	4	9	2
7	3	9	4	2	5	1	6	8

5	3	9	1	7	6	4	8	2
6	8	2	3	9	4	5	7	1
7	1	4	5	8	2	6	3	9
3	4	7	6	5	1	2	9	8
8	5	1	2	3	9	7	4	6
9	2	6	8	4	7	1	5	3
4	6	8	9	1	5	3	2	7
1	9	5	7	2	3	8	6	4
2	7	3	4	6	8	9	1	5

7	1	8	6	5	2	9	4	3
4	5	6	3	9	7	2	8	1
9	2	3	1	8	4	7	6	5
2	7	4	5	1	6	3	9	8
1	3	9	7	2	8	4	5	6
6	8	5	4	3	9	1	7	2
3	6	1	9	7	5	8	2	4
8	4	7	2	6	1	5	3	9
5	9	2	8	4	3	6	1	7

5	4	1	9	3	8	7	6	2
7	8	9	2	6	1	4	3	5
3	6	2	4	7	5	8	1	9
8	1	3	7	2	9	5	4	6
2	9	6	1	5	4	3	7	8
4	7	5	3	8	6	2	9	1
6	2	7	8	1	3	9	5	4
1	3	4	5	9	2	6	8	7
9	5	8	6	4	7	1	2	3

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

75, grande rue
Directrice : Bénédicte LACAILLE
tél. Maternelle : 02 32 52 22 58
tél. Primaire : 02 32 52 62 37

TOURISME

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET
11, rue des Loges
(pour 2 x , agrément *cléVacances*)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour , piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.location-paris-normandie.com

Odette COLOMBINI

6, rue des Ormetteaux
(pour , agrément *cléVacances*)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36
• Michel & Évelyne LUCET
118, Grande Rue
(pour , agrément *Gîtes de France - n°880*)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (*Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119*).
Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13
Eau - SOGEA (24h/24) : 02 32 38 14 57
EDF : 0810 333 027
Enfance maltraitée : 119
Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17
GrDF (Urgence GAZ) : 0800 473 333
Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00
Pompiers : 18
Référent citoyen : Maxime Jacquetel
referentcitoyen@port-mort.com
Samu : 15
Samu social : 115
SOS Médecin : 02 32 33 32 32
Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112
Violences conjugales : 3919

UTILES

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646
France Télécom : 1014
Horloge parlante : 3699
Météorologie Nationale :
0836 68 02 + N°. département
Pôle emploi : 3949
SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :
0836 676 869
SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)
13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys
tél. : 02 32 54 47 64 Internet : www.sygom.fr
V.N.F. (Voies Navigables de France)
3, chemin du Halage 27600 Gaillon
tél. : 02 32 53 91 83

Pour apparaître IC, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, contacter :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com

Mairie

87, Grande rue

tél. : 02 32 52 61 46 • fax : 02 32 77 23 16
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

C.C.A.E.

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20 | fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - mardi - mercredi :
08h45 - 12h30 | 13h45 - 17h30
jeudi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 18h30
vendredi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 16h30

Déchets verts

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

est **totale**ment interdit
du 15 mars au 15 octobre
et le reste de l'année

à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

est interdit toute l'année.

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

Déchets ménagers

Les **déchets ménagers** ainsi que les **sacs jaunes** disponibles en mairie gratuitement (recyclables papier, etc.) sont collectés **tous les jeudis matin (Sortir sacs et conteneurs le MERCREDI SOIR)**.

En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi même, la collecte est décalée d'une journée.

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - tél. : 02 32 53 26 35
Horaires d'accès :

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Modalités d'accès

Depuis le 1^{er} juin 2015 pour les Professionnels et le 1^{er} août 2015 pour les Particuliers, la carte d'accès précédemment en vigueur est remplacée par une vignette à code barre apposée au pare-brise du véhicule habilité.

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès est disponible **exclusivement à l'accueil de la déchèterie**. Pièces à fournir : justificatif de domicile et copie de la carte grise du véhicule concerné.

Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,
LES BRUITS MOMENTANÉS
DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE
sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du **LUNDI** au **VENDREDI**
8h30 | 19h30

pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

SAMEDI

9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h00 | 12h00

Ligne 220 TOURNY-LES ANDELYS-GAILLON-VERNON

Horaires 2015/2016 du 24 août 2015 au 21 août 2016

Vers → VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

Vers → AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

Vacances scolaires

Noël > 19/12/2015 au 03/01/2016 inclus

Hiver > 06/02/2016 au 21/02/2016 inclus

Printemps > 02/04/2016 au 17/04/2016 inclus

Début vacances d'été > 05/07/2016



CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- Gilles AULOY 2- Alain TRÉGLOS 3- François LABIGNE 4- Évelyne LUCET | **Conseillers** Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - François LEHALLEUR - Jean-Louis MANSOIS - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Alain SALLES | **PERSONNEL COMMUNAL** | Secrétaire de mairie Josiane LORDI | **Agents d'entretien** Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON - David LIGNY | **Surveillantes cantine / entretien locaux** Séverine ALLAMANCHE - Estelle BLANCHARD - Édith DELAPLACE - Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER | **Technicien informatique** Alain CLERFEUILLE | **MENTIONS LÉGALES** | Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** Christian LORDI **Vice-président de la commission communication** Évelyne LUCET **Membres** Gérard MOREAU - Alain SALLES **Comité consultatif** Guillemette ALQUIER - Alain CLERFEUILLE - Jean-Paul CROIZÉ - Pauline PITOU **Maquette** Alain CLERFEUILLE **Parution** Trimestrielle **Tirage** ~460 exemplaires **Dépôt légal** Avril 2016 **Internet** www.port-mort.com **Courriel** journal@port-mort.com

